Livres de poche Islamiques

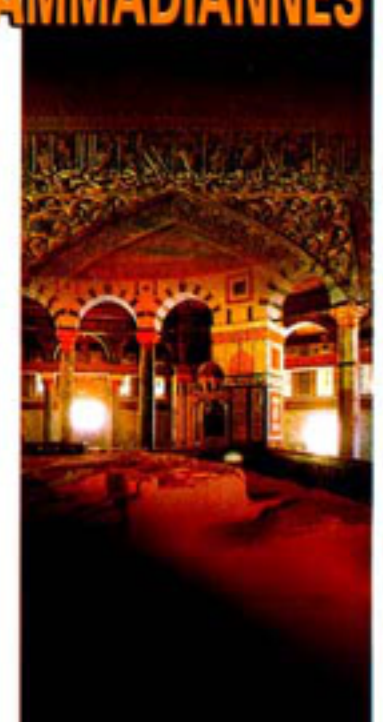
Imam Abou 'Issa at-TIRMIDHI

(209 - 279 H.= 824 - 892 J.C.)

AL-CHAMA'ÏL AL-MOHAMMADIYYA

LES VERTUS MOHAMMADIANNES





Traduit en français par

Oum Ahmad al-Hadi



Imam Abou 'Issa at-TIRMIDHI

(209 - 279 H.= 824 - 892 J.C.)

«AL-CHAMA'ÏL AL-MOHAMMADIYYA»

LES VERTUS MOHAMMADIANNES



Traduit en français par

Oum Ahmad al-Hadi



http://www.al-ilmiyah.com info@al-ilmiyah.com sales @al-ilmiyah.com baydoun@al-ilmiyah.com

Title : «*AL-CHAMA'IL AL-MOHAMMADIYYA*»

LES VERTUS MOHAMMADIANNES

الشمائل المحمدية

والخصائل المصطفوية

Classification: Prophetic virtues

Author : Imam Abou 'Issa at-TIRMIDHI

Translator : Oum Ahmad al-Hadi

Publisher : Dar Al-Kotob Al-Ilmiyah

Pages : 112

Size : 12*17

Year : 2010

Printed in : Lebanon

Edition : 1st





Dar Al-Kotob Al-ilmiyah

Est. by Mohamad Ali Baydoun
1971 Beirut - Lebanon

Aramoun, al-Quebbah,
Dar Al-Kotob Al-ilmiyah Bldg.
Tel : +961 5 804 810/11/12
Fax: +961 5 804813
P.o.Box: 11-9424 Beirut-Lebanon,
Riyad al-Soloh Beirut 1107 2290

عرمون، القبة، مبنى دار الكتب العلمية
هاتف: ٨٠٤٨١٠/١١/١٢ ٥ ٩٦١+
فاكس: ٨٠٤٨١٣ ٥ ٩٦١+
ص.ب: ١١-٩٤٢٤ بيروت-لبنان
رياض الصلح-بيروت ١١٠٧٢٢٩٠

Au nom d'Allah le tout miséricordieux, le très miséricordieux

PRÉFACE

Louanges à Allah, Seigneur de l'univers, qui nous a doués de la raison, de la connaissance et du savoir, en vue de nous conduire vers le droit chemin. C'est Lui qui nous a ordonnés – à travers différentes Sourates du Coran, à apprendre et à enseigner, Sourate Al Kalam N° 68 (la plume) versets 36 et 37, ainsi que dans la Sourat 96 (Al'Alak) ou l'Adhérence versets 3 à 5. Le prophète (que la paix et le salut soient sur lui) nous a – lui aussi – encouragés à l'apprentissage et à l'enseignement, dans plusieurs hadiths tels 1) Demandez la science, depuis le berceau jusqu'au tombeau ; 2) cherchez la sicence quittes à aller jusqu'en Chine ; 3) Sois étudiant, ou enseignant, mais ne sois pas ni l'un ni l'autre ; 4) Celui qui enseigne une science qu'il connaît, sera béni par Dieu, par les anges, les croyants, et même les oiseaux dans le ciel et les poissons dans l'eau. Par contre, celui qui camouflera une science qu'il connaît, sera maudit par les mêmes puissances et les mêmes créatures.

Que Dieu fasse que nous soyons pari la catégorie des gens qui étudient, et qui enseignent ce qu'ils connaissent. Le prophète SAS(*) a dit : transmettez de moi (ou de ce que je vous ai enseigné) ne serait-ce qu'un verset.

Ce livre «Les Vertus Mohammadiennes », peut

(*) SAS: Abréviation de "Salla lahou A'âlaïhi Wa sallama"

permettre à chaque musulman, ou à toute personne désirant se convertir à l'islam, de connaître les grandes qualités et les vertus de notre prophète, et pourquoi pas, de l'imiter autant que possible (suivant son dire SAS : Ce que je vous ai conseillé, vous en appliquez autant que vous pouvez, et ce que je vous ai défendu, vous l'évitez totalement), car nous sommes à une époque où l'incrédulité et les innovations sont très présentes, et où la tradition se fait rare, sinon inexistante ; la raison en est : l'abandon du chemin tracé par le Coran et par la tradition du prophète SAS, la multiplicité de l'ignorance et des ignorants, la peur de suivre les instructions du Prophète SAS et par là, être victime de fausses d'accusations, l'attachement des hommes à la vie d'ici-bas et à ce qu'elle contient, leur immersion dans les douceurs et les jouissances de l'existence, en oubliant les paroles divines : « Vous trouverez dans l'envoyé de Dieu un bon modèle, ô vous qui optez pour Allah et pour le jour dernier, et qui invoquez Dieu énormément » (Al Ahzab verset 21), et d'autres versets dans le même sens...

Donc, vous avez entre les mains la conduite de votre prophète, manuel qui est composé de 56 chapitres, et où est décrit le prophète SAS, minutieusement, dans sa politesse, sa modestie, son habillement, sa nourriture, sa boisson, son sommeil, sa pratique de la religion, sa façon de parler, sa façon de s'asseoir, sa conduite chez lui avec sa famille, avec ses amis, avec les délégations, avec les gens ordinaires, et avec les notables.

Pour cela, ce livre est considéré parmi les meilleurs qui ont été écrits à ce sujet ; si vous le lisez et que vous vous

concentrez dans sa lecture, c'est un peu comme si vous avez coexisté avec lui et avec ses compagnons ; aussi, si vous essayez de l'imiter dans sa conduite, vous serez ses contemporains dans l'autre monde, au Paradis – avec la volonté de Dieu.

J'ai fait de mon mieux pour le traduire et pour l'approcher du lecteur francophone, qui est soit musulman, soit intéressé par l'islam, soit seulement curieux de connaître le prophète SAS, et comme il n'y a que Dieu qui est infaillible, je demande pardon aux chers lecteurs, si une ou plusieurs erreurs ont glissé au cours de la saisie.

Grâce à l'aide divine, et à la confiance que m'ont accordé les éditions Dar-Al-Koutoub-Al-Ilmyah, j'ai pu achever ce travail de traduction de l'une des œuvres de l'héritage de nos ancêtres, en souhaitant qu'elle soit profitable, espérant par là la satisfaction du Maître de l'univers.

La traductrice : Alhadi Oum Ahmad(*).

(*) **Du même traducteur :**

- Le condensé des invocations authentiques
- L'islam c'est ceci !
- Instructions islamiques pour l'individu et la société
- Studieuses marocaines du Saint Coran
- La place du prophète dans le cœur des musulmans
- Monsieur le juge

CHAPITRE I -
LA DESCRIPTION DU PROPHETE SAS

Anas Ibn Malik a raconté que :

1 - « Le prophète SAS n'était ni très grand ni petit, il n'était ni blond, ni brun ; ses cheveux n'étaient ni frisés ni lisses. Dieu Tout Puissant l'a chargé de la mission à l'âge de 40 ans. Il a résidé à la Mecque pendant 10 ans, et à Médine pendant la même durée. Dieu a repris son âme à 60 ans (étant donné que l'année lunaire est plus courte que l'année grégorienne de 12 jours, cet âge équivaut suivant l'année solaire à 63 ans) ; alors que ses cheveux n'étaient clairsemés que de 20 fils blancs ».

2 –Anas Ibn Malik raconte que : « Le prophète SAS était moyen de taille, ni grand ni petit, il avait un beau corps, ses cheveux n'étaient ni frisés ni lisses ; il était de teint mât ; quand il marchait, il se balançait d'avant en arrière, à la façon d'un navire qui vague en vitesse (par rapport aux navires de ce temps) ».

3 – Al-Barrae Ibn A'âzib rapporte que : « Le prophète SAS était de taille moyenne, avec d'assez larges épaules ; il avait une chevelure impostante, qui lui arrivait jusqu'aux lobes des oreilles ; il portait une tenue rouge ; je n'ai jamais vu d'homme plus beau que lui SAS ».

4 –Abi L'Barrae Ibn A'äzib a dit que: « Je n'ai jamais vu quelqu'un avec une chevelure fournie et arrivant au-dessous des oreilles, vêtu d'un ensemble rouge, dépasser

en beauté le prophète SAS : Ses cheveux tombaient sur ses épaules, qui étaient larges ; il n'était ni grand, ni petit. ».

5- 6 –Ali Ibn Abou Talib rapporte que : « Le Prophète SAS n'était ni grand ni petit ; ses extrémités étaient assez grandes (mains, pieds), son crâne et ses articulations étaient grands ; les poils de sa potrine étaient longs. Quand il marchait, il se balançait d'avant en arrière, et l'on aurait pensé qu'il descendait une pente. Je n'ai jamais vu son pareil, ni avant lui, ni après lui».

7 –L'un des fils d'Ali Ibn Abou Talib BDSL(*) m'a dit : Lorsque Ali décrivant le prophète SAS, il disait : « L'envoyé de Dieu SAS n'était ni très long, ni très petit ; il était moyen par rapport aux hommes de sa nation ; il n'était ni exagérément frisé, ni lisse de cheveux, qui étaient ondulés ; il n'était pas gros, n'était pas rond de visage, cependant il y avait un certaine rondeur dans ce visage qui était blanc avec une nuance de rouge ; ses yeux étaient noirs, aux cils fournis, aux articulations fortes ; sa stature était droite, sa poitrine poilue. Ses mains et ses pieds était larges ; lorsqu'il marchait, l'on avait l'impression qu'il descendait une pente ; et quand il se retournait, il le faisant d'un seule bloc. Entre ses deux épaules, il y avait le seau de la prophétie, vu qu'il était le dernier des envoyés de Dieu. Il avait la meilleure poitrine. Son langage était des plus sincères. Il avait un

(*) BDSL: Abréviation de "bénédiction de Dieu sur lui".

doux caractère et un tempérament des plus souples. C'était le plus généreux des compagnons. Celui qui le voit subitement le respecte automatiquement ; celui qui le fréquente de près, l'aime. Enfin, je n'ai jamais vu pareil homme, ni avant lui ni après lui SAS ».

Abou I'îssa a dit : J'ai entendu Abou Ja'âfar Mohammad Ibn L'houssaïne dire : j'ai entendu Al-Asma'î dire, dans l'explication de la description du prophète SAS :

8 - «Soufiane Ibn Waki'ê a dit : Joumaï'ê ibn Oumaïr Ibn Abderrahmane Al'Ajali, nous a lu une partie de son livre : Un homme de Bani Tamime, l'un des fils de Abou Hala – le mari de Khadija, et qu'on surnommait Abou Abdillah, de l'un des fils de Abou Hala, de Hassan Ibn Ali BDSE, a dit : j'ai questionné mon oncle maternel Hind Ibn Abou Hala – et c'était un bon observateur – sur la tenue vestimentaire du prophète SAS, et j'étais désireux d'entendre cette description dont je garderais une partie en souvenir. Il raconta :

« Le prophète SAS était grand – aussi bien aux yeux de ses disciples que dans leurs cœurs ; Son visage s'illuminait de la façon de la lune la nuit de son complément ; un peu plus haut que la moyenne, et un peu plus court que le très grand ; il avait une grande tête garnie de cheveux ondulés. Tantôt, il partageait ses cheveux en deux avec une raie du milieu, et tantôt, il les gardait à la hauteur des lobes des oreilles. Son teint était

illuminé, il était blanc avec une nuance de rouge. Son front était large, ses sourcils étaient arqués, tellement longs qu'on avait l'impression qu'ils allaient se joindre ; entre eux, se trouvait un vaisseau qui se gonflait au moment (rares) où il était en colère. Son nez était long et fin, cependant, un peu haut en son milieu (ou bossu) ; grâce à la luminosité qui était en haut du nez, on avait l'impression qu'il était troussé. Sa barbe était touffue, ses joues plates et leurs os élevés. Sa bouche était assez grande (chose qui était approuvée chez les arabes) ; ses incisives étaient assez séparées entre elles (une autre marque de beauté). La ligne des poils de sa potrine était fine. On aurait dit que son cou a été moulé par un artiste sculpteur qui aurait créé une statue en ivoire ou en argent pur. Il était bien proportionné ; bien qu'un peu gras, son ventre et sa poitrine – qui était large - étaient égaux et sans proéminence. Il y avait une certaine distance entre ses épaules. Ses articulations étaient grosses. Si l'un de ses membres se découvrait par inadvertance, on s'apercevait qu'il luisait ; le creux de son cou, avec son nombril étaient liés par un fin trait de poils. Ses seins étaient nus, le ventre, les bras, ainsi que les épaules et le haut de la potrine étaient poilus. Ses cubitus étaient longs. Ses paumes étaient larges (signe de générosité), de même ses pieds. Ses doigts étaient longs. La plante de ses pieds était creuse (et non plate). Les pieds eux-mêmes étaient très lisses, sans fissures ni rudeurs, de sorte qu'ils

ne retenaient pas l'eau. Ses pieds se tétachaient du sol de façon ferme. Il marchait en se balançant d'avant en arrière, et il le faisait modestement ; il marchait comme quelqu'un qui descendrait une pente. Quand il se retournait, il le faisait d'un seul bloc. Ses yeux étaint souvent baissés, et il contemplait le ciel moins souvent qu'il ne levait les yeux vers le ciel. Il observait plus qu'il ne voyait ; quand il sortait avec ses compagnons, il se mettait toujours derrière eux, et il était le premier à saluer ceux qu'il rencontrait.

9 – Jaber Ibn Samourah rapporte que le Prophète SAS avait une tache rouge sur le blanc des yeux, et que ses chevilles n'étaient pas très charnues.

10 –Jaber Ibn Samourah a dit : « J'ai contemplé l'envoyé de Dieu SAS, la nuit de « Idhiyane » ; il portait une tenue rouge ; j'ai commencé à regarder la lune et lui tour à tour, et je vous jure que je l'ai trouvé plus beau que l'astre »

11 –Abou Is-hak a dit : « Un homme a questionné Al-barrae Ibn A'âzib : « Le visage du prophète SAS ressemblait-il à une épée ? – Il répondit : Mais non, son visage ressemblait à la lune. (il a voulu dire : était-il aussi luisant qu'une épée ?).

12 – D'après Abou Horaïrah BDSL: « Le prophète SAS était blanc, et l'on dirait qu'il a été fait à base d'argent ; ses cheveux étaient ondulés ».

13 –Jaber Ibn Abdillah rapporte que le Prophète SAS

a dit : Les prophètes (prière de Dieu sur eux) m'ont été présentés et j'ai constaté que Moïse est un exemple d'homme parmi ceux de Chanoud-ah (l'une des tribus du Yémen, dont les habitants sont de taille moyenne) ; et j'ai vu Aïssa (le Christ sur lui le salut de Dieu), et j'ai constaté que l'homme qui lui ressemble le plus était 'Ôurwah Ibn Mass'oûd (Atthakafy) ; j'ai vu Abraham (sur lui le salut de Dieu), et je me suis aperçu qu'il est mon sosie. J'ai vu Gabriel (sur lui le salut), et j'ai constaté qu'il ressemblait beaucoup à Dihiat-el-kalby.

14- Abou Toufaïl rapporte : j'ai vu le prophète SAS et personne sur terre ne l'a aussi bien vu que moi. Je lui ai demandé : Fais-moi sa descrption. Il répondit : il était blanc, beau et moyen.

15 –D'après Ibn Abas: « Le prophète SAS avait les incisives disjointes, qui, quand il palait, l'on apercevait un semblant de lumière qui sortait d'entre elles ».

II – CONCERNANT LE SCEAU DE LA PROPHÉTIE

16 –Assaïb Ibn Yazid a dit : « Ma tante m'a conduit chez le prophète SAS. – ô envoyé de Dieu, mon neveu est souffrant. Alors le prophète SAS a posé la main sur ma tête et m'a béni. Ensuite, il a fait ses ablutions et m'a donné à boire des restes de l'eau utilisée pour cette toilette. Je me suis levé et me mis derrière son dos ; c'est alors que j'ai aperçu le sceau de la prophétie entre ses épaules : il avait la taille de l'œil de perdrix.

17- Jaber Ibn Soumarah a dit : « J'ai vu le sceau entre les épaules du prophète SAS, sous forme d'une glande rouge, de la taille d'un œuf de pigeon ».

18 – D'après A'âssem Ibn Omar Ibn Katada, qui le tient de sa grand-mère Ramitha qui a dit : «J'ai entendu le prophète SAS – alors que j'étais si proche de lui que je pouvais embrasser le sceau qui se touvait entre ses épaules – dire à Sa'êd Ibn Mou'âdh le jour où il est mort : « Le trône divin en a frémi ».

19 –Ibrahim Ibn Mohammed, de la descendance de Ali Ibn Abou Talib a dit : « Lorsque Ali décrivait le prophète SAS – et il racontait le hadith entier – il disait : « Entre ses épaules se trouvait le sceau de la prophétie, et il est lui-même le sceau des prophètes » (ou le dernier envoyé parmi les prophètes). »

20 –A'âmr Ibn Akhtab-al-ansary a dit : le Prophète SAS m'a dit : ô Abou Zaîd, approche-toi de moi, et passe la main sur mon dos » ; je me suis exécuté » et mes doigts ont touché le sceau. J'ai posé la question : et qu'est le sceau ? Il me répondit : des poils rassemblés.

21 –Abdallah Ibn Bouraïdah a dit : j'ai entendu mon père Abou Bouraïdah dire : Salman le perse est venu rencontrer le prophète SAS à son arrivée à Médine, et avec lui, un panier rempli de dattes fraîches, qu'il déposa entre les mains du prophète SAS, qui lui demanda : « qu'est-ce ? – C'est une aumône pour toi et tes compagnons – reprend-là, nous ne mangeons guère de

l'aumône – Il l'a reprise et est revenu le lendemain, avec la même denrée, qu'il posa entre les mains du prophète SAS, qui redemanda : qu'est-ce, ô Salmane ? – C'est un cadeau pour toi et pour tes compagnons. Alors le prophète SAS ordonna à ses compagnons de s'en servir. Ensuite, Salmane procéda à la vérification de l'existence du sceau entre les épaules du prophète SAS, après quoi, il se soumit à Dieu en se convertissant à l'Islam. A cette période de sa vie, Salmane appartenait aux juifs (c'est-à-dire qu'il était l'un de leurs esclaves) et le prophète SAS le racheta en contrepartie d'un prix convenu entre les deux parties. Cette somme ne fût pas remise cache (ou en espèces), mais elle fût convertie en services qui consistaient en ce qu'il leur planta un certain nombre de palmiers, puis qu'il reste à leur service jusqu'à ce que ces palmiers donnent des fruits.

Le prophète SAS se chargea alors lui-même de cette besogne, et il ne resta qu'un seul palmier dont se chargea Omar. Par miracle, tous les palmiers plantés par le prophète SAS donnèrent des fruits dès la première année, sauf celui planté par Omar. L'envoyé de Dieu le constata et il posa la question : qu'a ce palmier à refuser de donner des fruits ? Omar répondit : c'est que c'est le palmier que j'ai planté, ô prophète. Le prophète SAS l'arracha et le replanta, et il donna à son tour des fruits dès sa première année ».

22 –Abi Nadrata-l'âwfy a dit : « J'ai posé la question à

Abou Saïd-Al-Khoudry au sujet du sceau du prophète SAS, et il a dit : il y avait sur son dos, une sorte de petit morceau de chair surélevée».

23- Abdillah Ibn Sarjiss a raconté : « J'ai rejoint le prophète SAS, alors qu'il était entre certains de ses compagnons, et j'ai fait exprès de me placer derrière lui ; il a deviné ce que je voulais voir, et il a laissé tomber le manteau qui couvrait son dos ; c'est ainsi que j'ai aperçu le sceau entre ses épaules, de la superficie des doigts quand ils sont assemblés, entouré de grains de beauté semblables à des verrues ; je me plaçai devant lui et j'ai dit : que Dieu te pardonne ô envoyé de Dieu – et à toi aussi. Les présents remarquèrent : - l'envoyé de Dieu a demandé pour toi le pardon divin ? Le prophète SAS répondit : oui, et je fais de même pour vous autres. Dieu n'a-t-il pas dit : « Demande le pardon de Dieu pour toi et pour les croyants et les croyantes » ? (coran).

III - CHAPITRE DE CE QUI A ETE DIT SUR LES CHEVEUX DU PROPHETE SAS

24 –Anas Ibn Malik a dit : « Les cheveux du prophète SAS lui arrivaient à la mi-oreille ».

25 –Aîcha BDSE a dit : « Nous nous lavions, le prophète SAS et moi du même récipient : il avait des cheveux qui, tantôt lui arrivaient au lobe des oreilles et tantôt aux épaules.

26 – Albarrae Ibn A'âzib a dit : « Le prophète SAS était de taille moyenne, large d'épaules, et ses cheveux

étaient mi-longs (ou arrivaient au lobe des oreilles)».

27 – D'après Mohammad Ibn Bachar (Wahb Ibn Jarir Ibn Hazim) rapporte : « Mon père a entendu Katada dire : « J'ai demandé à Anas : comment étaient les cheveux du prophète SAS ? Il répondit : « Ils n'étaient ni lisses, ni crépus, et ils arrivaient au lobe des oreilles ».

28 –Oum Hani-e Bint Abou Talib a dit :« Lorsque le prophète SAS est arrivé à la Mecque, ses cheveux étaient rassemblés en quatre petites nattes. »

29 – Anas a dit : « Les cheveux du prophète SAS lui arrivaient à la mi-oreille ».

30 – Ibn A'âbbas a dit : le prophète SAS laissait pousser ses cheveux ; les mécréants à cette époque les partageaient avec une raie au milieu du crâne, et les chrétiens et les gens du livre laissaient pousser leur cheveux ; alors il faisait comme eux, tant qu'il n'avait pas encore reçu d'instructions à ce sujet ; puis il a commencé à les partager en deux.

31 – Oum Hanie a dit : « J'ai vu le prophète SAS avec quatre nattes ».

IV - CONCERNANT LA FACON DE SE PEIGNER DU PROPHETE SAS

32- Aïcha BDSE a dit : « Je peignais les cheveux du prophète SAS, même pendant ma menstruation ».

33 –Anas Ibn Malik a dit : « Le prophète SAS enduisait largement ses cheveux, et peignait longuement

sa barbe ; il tenait beaucoup à entourer sa tête d'un turban qui empêchait la fuite de l'huile vers ses vêtements ».

34 – Aîcha BDSE a dit : « Le prophète SAS aimait commencer sa toilette par le côté droit, de même quand il se peignait, et pour se chausser ».

35 – Abollah ibn Moghaffal a dit : « Le prophète SAS a mis en garde contre le fait de se peigner quotidiennement : le mieux est de le faire un jour sur deux. (et ce, comme signe d'oubli de soi).

36 – D'après Hamid ibn Abderrahman, qu'il a entendu d'un homme parmi les amis du prophète SAS : « Le prophète SAS se peignait un jour sur deux ».

V – CONCERNANT LES CHEVEUX BLANCS DU PROPHETE SAS

37 – Katadat a dit : j'ai posé la question à Anas Ibn Malek, « Le prophète SAS s'est peint les cheveux ? – Non, il n'a pas eu le temps de le faire, car les fils d'argent avaient à peine atteint ses tempes ; mais Abou Bakr, lui, a utilisé le tanin et le henné ».

38 – Anas Ibn Malek a dit : « Je n'ai compté sur la tête du prophète SAS et sa barbe, que quatorze cheveux blancs. »

39 – Assamak ibn Harb a dit : J'ai entendu Jaber Ibn Samourah – à qui on a posé la question sur les cheveux blancs du prophète SAS – et il répondit : « S'il enduisait

ses cheveux d'huile, on ne décelait même pas ses cheveux blancs, mais s'il s'abstenait de les enduire, alors, on les voyait.

40 – Ibn Omar qui a dit : « Le nombre de cheveux blans chez le prophète SAS était d'environ vingt. »

41 – Abou Bakr a demandé : ô envoyé de Dieu, tu commences à vieillir (ou tu commences à montrer des cheveux blancs) il répondit SAS : Ce sont certaines sourats du Coran qui en sont la cause (c'est-à-dire : c'est le souci, et la conscience de ce qui nous attend comme récompense ou comme persécution dans l'autre monde) et il a cité quelques nom de sourats : Houd, Al-waki'â, Al-moursalat, A'âmma, Ida-chamsou Kouwirat ».

42 – Abou Jouhaïfa qui a dit : Ils (certains compagnons) remarquèrent : ô envoyé de Dieu, nous constatons que tes cheveux ont blanchi – oui, c'est à cause de Houd et ses pareilles.

43 – D'après Abou Ramta Attaïmye, le serviteur d'Arrabab : j'ai rejoint le prophète SAS, en compagnie de l'un de mes fils ; j'ai demandé à le voir et lorsque je l'ai vu, j'ai dit : voici le prophète SAS, portant deux vêtements verts, et il a des cheveux clairsemés de fils blancs qui virent vers le roux.

44 – Sammak ibn Harb a rapporté : on a dit à Jaber Ibn Samorah : « Y avait-il des cheveux blancs sur la tête du prophète SAS ? – Il y en avait seulement quelques unes à l'endroit de la raie, qui, au moment de l'induction des cheveux (d'huile) brillaient.

VI – CONCERNANT LA TEINTURE DU PROPHÈTE SAS

45- Yad Ibn Lakit a dit : Abou Ramata m'a informé : « Je me suis rendu chez le prophète SAS et avec moi l'un de mes fils. Mon hôte me demanda : Est-ce ton fils ? – oui ; je t'en conjure de le reconnaître en tant que tel. Le prophète SAS répondit : Aucun de vous deux ne supportera les péchés de l'autre » ; et j'ai constaté que le Prophète SAS avait des cheveux roux qui clairsemaient sa tête.

Abou 'Issa a dit : C'est la meilleure chose dans ce chapitre, et ce qu'il y a de plus clair ; vu que les meilleurs, les plus authentiques des traditions prophétiques, montrent que le prophète SAS n'a pas eu le temps d'avoir des cheveux blancs. Le vrai nom de Abou Rimthata est : Rifa'â ibnou Yathriby Attaïmye.

46 – On a posé la question à Abou Horaïrah : le prophète SAS a utilisé la teinte ? Il répondit : Oui. (Abou 'Îssa a dit : Abou 'Awanata a confirmé ce hadith qu'il a entendu d'Abdallah ibn Mawhib et il a dit : il est de Oum Salamah).

47 – L'épouse de Bachir ibn Al-khassassya a dit : j'ai vu le prophète SAS sortir de chez lui, alors qu'il secouait sa tête, après s'être lavé le corps, et il y avait sur lui la trace de henné (dans une autre version : de grosses mèches teintées).

48 – Anas a dit : j'ai vu les cheveux du prophète SAS, et j'ai constaté qu'ils étaient teintés.

49 – D'après Hammad, Abdullah Ibn Mohammad Ibn 'Aquîl a dit : j'ai vu le Prophète SAS chez Anas Ibn Malek les cheveux teintés.

VII – CONCERNANT SA FAÇON SAS DE SE COLORER LES YEUX

50 – Ibn Abbas a rapporté que le prophète SAS a dit : « Utilisez le Khol (pour vous colorer les yeux), car il fait pousser les cils et éclaire la vue (ou la vision), et il informe que le prophète SAS avait un flacon spécial « Mok-houlah », dont il usait chaque nuit trois coups pour chaque œil.

51 – Ibn Abbas a dit : « le prophète SAS se mettait du Khol avant de dormir, trois coups dans chaque œil ». Ce hadith est confirmé aussi par Yazid ibn Haaron.

52 – Jaber – ou ibn Abdillah rapporte que le prophète SAS a conseillé d'user de Khol pour une bonne vision et pour la repousse des cils.

53 – Ibn Abbass a dit : que le prophète SAS nous a conseillé : la meilleure teinte pour les yeux est le Khol, car il améliore la vue et fait pousser les cils.

54 – Ce hadith a été confirmé aussi par Ibrahim ibnou l'Moustamin Al Basry, qui le tient de Abou 'Âssim, de Othmane ibn Abdelmalik, de Salem, de Ibn Omar.

VIII - CONCERNANT SA FAÇON DE S'HABILLER SAS

55 – Oum Salama a dit : « Le meilleur vêtement pour le prophète SAS était la chemise » (le kamis : chemise longue arrivant à mi-mollet).

56 – Ce hadith est confirmé par Ali ibn Hojr qui le tient de Alfadl Ibn Moussa, de Abdelmoumen ibn Khaled, de Abdallah ibn Boraïdah, d'Oum Salama.

57 – Il a été conformé de même, par Zyad ibn Ayoub Al Baghdadi, qui le tien de Abou Tomayla, de Abdelmoumen ibn Khaled, de Abdallah ibn Boraïda, de sa mère, de Oum Salama.

58 – Asma-e bint Yazid rapporte : « La manche de la chemise du prophète SAS était longue – elle arrivait au poignet».

59 – Mo'âwyah ibn Korrah, qui le tient de son père, rapporte que « Nous sommes venus chez le prophète SAS, moi et des membres de ma famille résidant à Mouzaïna – une tribu du Modar -, pour lui faire l'allégeance ; il portait une chemise longue, dont le bouton était défait (ce genre de chemise n'a en fait qu'un seul bouton, car son ouverture est petite) ; j'en ai profité pour passer ma main entre ses épaules, et j'ai découvert le sceau.

60 –Anas ibn Malik a dit : « le prophète SAS est sorti (de chez lui), et il était appuyé sur Oussama ibn Zaïd, ; il portait une cape Katarienne (d'origine du Katar et travaillée avec du coton et de la soie) en guise de châle, et

il dirigea la prière. (ce fut certainement vers la fin de sa vie puisqu'il était malade).

61-62 – Abou Saïd Al-khoudry a dit : « Lorsque le prophète SAS mettait un vêtement pour la première fois, il l'appelait par son nom : un turban, un kamis, une cape... puis il priait : Louanges à Dieu qui m'a permis de le vêtir ; et je Lui demande ce que ce vêtement a de meilleur, et le meilleur du but pour lequel il a été fabriqué ; et je fuis vers Toi, du mal de ce vêtement et du mal du but pour lequel il a été fabriqué.

63 – Anas ibn Malik a dit : « Le vêtement le plus cher au cœur du prophète SAS était « Al Hibarah » (sorte de cape yéménite rayée).

64 - D'après 'Âoun ibn Abou-jouhaïfah, qui le tient de son père, « qu'il a vu le prophète SAS portant (habillé) d'une tenue rouge ; c'était un peu comme si je contemplais l'éclat d'une fontaine » (tellement il était beau SAS). Soufiane a ajouté : Je crois que c'était un manteau.

65 – D'après Al-barrae Ibn 'Âzib qui a dit : « Je n'ai jamais vu de plus belle tenue que celle du prophète SAS quand il portait son ensemble rouge ; alors que sa chevelure lui arrivait presque jusqu'aux épaules ».

66 – Abou Ramta a dit : « J'ai vu le prophète SAS alors qu'il portait deux vêtements verts ».

67 – Kaïlah bint Makhramah a rapporté : « J'ai vu le prophète SAS enveloppé de deux petits draps (à peu près,

à la façon des pèlerins en période de sacralisation) qui ont dû être teints en jaune, avant de se fâner. (ce petit rapport fait partie d'un long hadith).

68 – Ibn Abbas a dit : « Le prophète SAS a conseillé : « Choissisez pour vos vêtements, la couleur blanche ; que vos vivants s'en habillent et que vos morts en soient enveloppés (ou en fassent leur linceuls) ; car vraiment, ce sont les meilleurs parmi vos vêtements.

69 – Soumarah bnou Joundoub rapporte que le prophète SAS a dit : Habillez-vous de blanc, car les vêtements blancs sont plus purs et meilleurs, et utilisez le tissu blanc pour les linceuls de vos morts.

70 – Aïcha a dit : « Le prophète SAS est sorti un début d'après-midi et il portait un manteau en poils (chameau ou chèvre) noir.

71 – D'après 'Ôrwah bnou L'moughirah bnou Chou'êbah, qui le tient de son père, que le prophète SAS a porté une fois une soutane romaine (dans une autre version : chamyah ou syrienne. Cette confusion vient du fait que à cette époque de l'histoire, les romains colonisaient le Chaam, aussi, ce vêtement a dû être tissé aussi bien par des romains que par des chamites). Ce vêtement avait les manches courtes.

IX – CONCERNANT LE MODE DE VIE DU PROPHÈTE SAS

72 - D'après Mohammad Ibn Syrine qui a dit : « Nous

étions chez Abou Horaïra BDSL, alors qu'il portait deux vêtements en coton, peint à l'aide de terre route ; il se moucha dans l'un d'eux, et renchérit : Oh, Oh, Abou Horaïra se mouche dans le tissu de coton ; je me suis vu me prosterner entre le minbar du prophète SAS et la chambre de Aïcha BDSE, évanoui, quand quelqu'un vint et écrasa mon cou sous son pied, croyant que je suis devenu fou (ou que j'étais en transes), alors qu'en réalité, j'étais seulement affamé. (il voulait dire que sa situation financière s'est beaucoup améliorée depuis ce temps).

73 – D'après Malek ibn Dinar qui a dit : « Le prophète SAS ne s'est jamais rassasié de pain et de viande, sauf lorsqu'il avait des hôtes » Malek ibn Dinar a dit : « ...Lorsque le prophète SAS mangeait dans le même plat que d'autres convives ».

X - CONCERNANT LES KHOUFFS DU PROPHÈTE SAS (Sortes de chaussettes)

74 – D'après ibn Boraïdah, que son père a dit : « Annajachi, c'est le nom donné aux rois d'Ethiopie, et le vrai nom de celui à qui le prophète SAS a proposé de se convertir était : As'hamah ; donc, il offrit au prophète SAS une paire de chaussons noirs, simples, qu'il chaussa et quand il fit sa toilette (ses ablutions) il se contentat d'y passer la main (sans se laver les pieds : c'est une autorisation qui est donnée à celui qui a mis ses

chaussettes après s'être lavé les pieds, et il peut user de cette facilité pendant un jour et une nuit en cas de résidence, et trois jours et trois nuits en cas de voyage d'une distance d'au moins quatre-vingts miles).

75 – D'après Acha'êby, qui a dit : « Al Moughirah ibn Chaêbah rapporte que : Dihy a offert au prophète SAS deux chaussons qu'il mît.

Israêl rapporte de Jaber, que 'Âmer a dit : en complément du dernier hadith : ...et une chemise, et il les vêtit jusqu'à leur usure complète ; le prophète SAS ne savait même pas s'ils ont été bénis ou non (les chaussons et les chaussettes étaients fabriqués du temps du prophète SAS à base de peau d'animaux ; et comme l'islam interdit la consommation de viandes dont les origines : mouton, chèvre, chameau, volaille, bœuf) n'ont pas été égorgés au nom de Dieu, le prophète SAS n'a pas exigé que ces vêtements soient fabriqués à l'aide de la peau d'un animal égorgé au nom de Dieu, car, de toutes les façon, même si la peau a été bénie, elle serait toujours impûre, avant d'être tannée ; par contre si elle est tannée automatiquement elle devient pûre).

XI - CONCERNANT LES SANDALES DU PROPHÈTE SAS

76 – D'après Hammam de Katadat, qui rapporte : J'ai demandé à Anas ibn Malek : « Comment étaient les

sandales du prophète SAS? Il répondit : elles avaient deux soutiens (c'est la partie qui se trouve entre le gros orteil et le suivant).

77- Ibn Abbas a rapporté que « Le prophète SAS portait des sandales dont les soutiens avaient des lacets noués ».

78 – D'après 'Îssa ibn Tahman qui a dit : « Anas Ibn Malek nous a exhibé une paire de sandales de cuir sans poils (ou chauves) qui avaient deux soutiens ; par la suite, Thabit m'informa de ce qu'il a entendu de Anas : qu'elles ont appartenu au prophète SAS.

79 – D'après Obaïd Ibn Joraïj, qu'il a posé la question à Ibn 'Âmr : « J'ai remarqué que tu chausses des candales en cuir simple (c-à-d : sans poils). Il répondit : J'ai vu le prophète SAS porter les mêmes, et il faisait ses ablutions sans les enlever ; c'est pour cela que je les aime.

80 – Abou Horaïra, qu'il a dit : (confirmation du premier hadith).

81 – On rapporte de 'Âmr Ibn Hourayth qu'il a dit : « J'ai vu le prophète SAS prier, alors qu'il était chaussé de sandales recousues (ou retapées)».

82-83 – Abou Horaïrah rapporte que le prophète SAS a dit : Que personne parmi vous ne chausse une sandale sans l'autre : ou il les chausse toutes les deux, ou il les Abandonne ensemble.

84 – D'après Jaber, que le prophète SAS a mis en garde contre le fait de manger avec la main gauche, ou de chausser une seule sandale.

85 – Abou Horaïrah rapporte que le prophète SAS a dit : Que celui qui veut se chausser commence par le pied droit, et s'il veut se déchausser, qu'il commence par le pied gauche : c'est-à-dire que le pied droit doit être le premier à être chaussé le gauche le dernier à être déchaussé.

86 – D'après Aïcha qui a dit : « Le prophète SAS aimait à tout faire en commençant par la droite – autant que possible – que ce soit pour ses ablutions, sa coiffure, ou son chaussement ».

87 – D'après Abou Horaïrah qui a dit : Les sandales du prophète SAS avaient deux soutiens, de même Omar et Abou-Bakr BDSE ; le premier qui fît un seul nœud à ses souliers fût Othman BDSL ».

XII – CONCERNANT LA DESCRIPTION DE LA BAGUE DU PROPHÈTE SAS

88 – Anas bnou Malik a dit : « La bague du prophète SAS était d'argent et sa pierre était d'origine d'Ethiopie (et il se peut qu'elle ait été de couleur noire). »

89 – D'après Ibn Omar, que le prophète SAS se paraît d'une bague en argent qu'il a fini par utiliser uniquement pour cacheter ses lettres ».

90 – D'après Anas Ibn Malik, qui a dit : La bague du prophète SAS était d'argent et sa pierre faisait partie d'elle. »

91 – D'après Anas Ibn Malik, qui a dit : « Lorsque le prophète SAS a décidé de correspondre avec les non musulmans, on l'informa SAS, que ces gens-là ne reconnaissent que les lettres où est apposé un sceau (souvent une bague) ; alors il s'en fît fabriquer une ; c'est comme si je voyais sa blancheur dans la paume de sa main.

92 – D'après Anas ibn Malik, qui a dit : La sculpture de la face de la bague du prophète SAS était de la manière suivante : Mohammad sur une ligne, envoyé sur une ligne, de Dieu, sur une ligne (en tout : trois lignes). »

93 – D'après Anas bnou Malik, que le prophète SAS a écrit à Kissra, César, (empereur de Rome) et à Annajachy (Négus, empereur d'Ethiopie), et on l'informa que ces chefs d'Etats, n'admettaient que les écrits cachetés avec un sceau. Alors, le prophète SAS s'en fît fabriquer un en argent, sur lequel on a sculpté : Mohammad l'envoyé de Dieu. »

94 – D'après Anas, que : « le prophète SAS enlevait sa bague s'il s'apprêtait à s'isoler pour ses besoins ».

95 – D'après Ibn Omar, qui dit : « Le prophète SAS s'est offert une bague en argent, qu'il a léguée à Abou Bakr, puis on la vit dans la main de Omar, puis dans celle d'Othmane, jusqu'à ce qu'elle fût tombée dans le puits de Ariis ; sa sculpture était : Mohammad Rassoulou-llah. (Mohamed l'envoyé de Dieu) ».

XIII - CONCERNANT SA FAÇON SAS DE METTRE SA BAGUE

96-97 – D'après Ali Ibn Abou Talib BDSL que « Le prophète SAS mettait sa bague dans un doigt de la main droite ».

98-99-100– D'après Hammad ibn Salama : j'ai aperçu ibn Abou Rafé'ê avec une bague à la main droite, et je lui ai posé la question : pourquoi la droite ? Il répondit : J'ai vu Abdallah ibn Ja'êfar le faire. Abdallah ibn Ja'êfar a dit : « Le prophète SAS portait sa bague à la main droite ».

101 – D'après Assalt ibn Abdallah, que ibn Abbas portait sa bague à la droite, et chaque fois qu'il la mettait, il disait : le prophète SAS portait la sienne à sa main droite.

102 – D'après Ibn Omar : le prophète SAS a mis une bague en argent, et il plaçait la pierre du côté de la paume, où était sculpté : Mohammad Rassoulou-Llah. Il mit SAS en garde contre la sculpture dessus. C'est cette même bague qui est tombée de la main de Mo'âykib, dans le puits de Ariiss.

103–D'après Ja'êfar ibn Mohammad, de son père, qui a dit : « Hassane et Houssaïn (les petits-fils du prophète SAS) portaient leur bague à la gauche ».

104-105 – D'après Ibn Omar, qui a dit : le prophète SAS a mis une bague en or à sa main droite ; les gens l'ont imité, en portant une pareille ; il l'a alors Abandonnée à

jamais, et les gens l'imitèrent et renoncèrent aux leurs.

XIIII - CONCERNANT LA DESCRIPTION DE L'ÉPÉE DU PROPHÈTE SAS

106-107– D'après Katadat, que Anas a dit : L'enjolivement de l'anse de l'épée du prophète SAS était en argent.

108 – D'après Houd, (et c'est ibn Abdillah ibn Saïd), qui le tient de son grand-père, a dit : « Lorsque le prophète SAS est arrivé à la Mecque en conquérant, alors que son épée était incrustée d'or et d'argent, un homme a demandé : et l'argent ? Il répondit : L'enjolivement (ou la poigne) de l'épée était en argent. »

109-110 – D'après ibn Syrine qui a dit : « J'ai fabriqué mon épée sur le modèle de celle de Samourata Bni Joundoub : « et Samoura a prétendu qu'il a fabriqué la sienne sur le modèle de celle du prophète SAS, et elle était « Hanifite » (les hanifites sont des compatriotes de Moussaylimat-al-kaddab, et ils étaient connus pour la perfection dans la fabrication des épées).

XV - CONCERNANT L'ARMURE DU PROPHÈTE SAS

111 – Azzoubaïr ibn Al-Awam, qui a dit : Le jour d'Ouhoud, le prophète SAS portait deux armures ; il se leva pour escalader le rocher, mais il n'a pas pu ; alors, il fit accroupir Talhat (c'est-à-dire que Talhat a servi au prophète SAS de courte échelle) et il monta au niveau du

rocher. Il dit : j'ai entendu le prophète SAS dire : Bravo Talhat.

112 – D'après Assaïb ibn Yazid, que le prophète SAS portait le jour de la bataille d'Ouhoud, deux armures dont l'une servait de doublure pour l'autre.

XVI – CONCERNANT LE CASQUE DU PROPHÈTE SAS

113 - D'après Anas ibn Malik, que le prophète SAS portait un casque le jour de son entrée à la Mecque ; on lui dit : Voici une sauterelle suspendue aux rideaux de la Ka'êbah, et il ordonna : tuez-la.

114 – D'après Anas ibn Malik, que le prophète SAS est arrivé à la Mecque l'année de la conquête, portant sur la tête un casque, et lorqu'il l'a enlevé, un homme lui a dit : une sauterelle est suspendue (ou accrochée) aux tissus de la Ka'êbah, et il ordonna de la tuer. Ibn Chihab informe (ou rapporte) qu'il a su ce jour que le prophète SAS n'était point en état de sacralisation.

XVII – CONCERNANT LE TURBAN DU PROPHÈTE SAS

115 – D'après Jaber, « Lorsque le prophète SAS est arrivé à la Mecque, le jour de la conquête, il avait sur la tête, un turban noir».

116 – D'après Ja'êfar ibn A'âmir ibn Horaïth, de son

père, que « J'ai aperçu sur le chef du prophète SAS un turban noir ».

117 – D'après Ja'efar ibn A'amr ibn Horaïth, de son père, que le prophète SAS a adressé un discours à la nation musulmane, et il portait un turban noir.

118 - D'après Nafi'ê de ibn Omar, qui a dit : le Prophète SAS suspendait une partie de son turban au milieu de ses épaules. (ibn Omar a dit : Nafi'ê ibn Omar faisait la même chose). Et Obaïdoullah a dit : J'ai vu Alkacim ibn Mohammad – et aussi Salem – faire de même.

119- D'après Ibn Abbas, que le Prophète SAS (confirmation du hadith n° 117)

XVIII – CONCERNANT L'IZAR (SORTE DE CAPE QUI COUVRE LE HAUT DU CORPS) DU PROPHÈTE SAS

120 – D'après Abou Bordah de son père, qui a dit : « Aïcha BDSE, nous a sorti un Rida-e drapé et un izar épais (sorte de couverture pour protéger la partie inférieure du corps), et elle a dit : c'est dans ces deux vêtements que le prophète SAS a rendu l'âme ».

121 – D'après Al-ach'âte ibn Salim qui a dit : « J'ai entendu ma tante (paternelle) raconter ce qu'elle a entendu de son oncle (paternel) : « Pendant que je marchais à Médine, un homme derrière moi a dit : Soulève ton izar ; c'est plus pieux et plus propre (ou : il n'en sera que plus propre) ; je m'aperçus que c'était le prophète SAS. Je répondis : ô prophète, c'est un borda

rayée de noir et de blanc ; le prophète SAS répliqua : et mon modèle (exemple), qu'en fais-tu ? Je l'ai bien observé et me suis aperçu que son izar à lui arrivait juste à mi-mollet. Note : si j'ai mis paternel entre parenthèses, c'est parce qu'en arabe – au contraire du français où tante et oncle veulent dire aussi bien le frère que la sœur de la mère, comme ceux du père – la tante maternelle est « l'khala », celle paternelle est « l'âmmah » ; l'oncle maternel est « l'khal » et le paternel « l'âmm ».

122 – D'après 'Îyass ibn Salamah ibn Al-Akwa'ê, de son père qui a dit : Othmane ibn 'Âffane portait son izar à mi-mollet, et informait les gens : C'est ainsi que mon ami (c'est-à-dire le prophète SAS) portait le sien. Explication : porte ton izar plus court, il ne risquera pas de traîner et de se salir, et par-là, il ne s'usera pas vite et durera plus longtemps.

123 – D'après Houdhaïfah ibn Al Yamane qui a dit : « Le prophète SAS a touché le muscle de sa jambe (ou son mollet), et a dit : voici la place de l'izar ; et si tu ne l'admets pas, sache que les chevilles ne doivent pas être couverts par ce vêtement ». (au contraire des femmes musulmanes qui doivent porter leurs vêtements plus bas que les chevilles).

XIX – CONCERNANT LA DEMARCHE DU PROPHÈTE SAS

124 – D'après Abou Horaïra BDSL qui a dit : « Je n'ai

jamais vu quelqu'un de plus beau que le prophète SAS, l'on dirait que le soleil court sur son visage, et je n'ai jamais vu quelqu'un de plus rapide dans sa démarche que lui : on dirait que la terre se plie (ou se raccourcit) pour lui ; nous avons beau nous fatiguer pour le rejoindre, sans résultat, et il n'en est même pas conscient.

125-126 – D'après Ibrahim ibn Mohammad, l'un des fils de Ali ibn Abou Talib : d'après la description de Ali ibn Abou Talib, que lorsque le prophète SAS marchait, il le faisait avec force et il le faisait de la façon de celui qui descend une pente.

XX – CONCERNANT SA FAÇON DE SE BANDER LA TÊTE SAS

127 – D'après Anas Ibn Malik, qui a dit : le prophète SAS tenait beaucoup au bandage de la tête (par exemple : avant de s'enduire les cheveux d'huile).

XXI - CONCERNANT SA FAÇON DE S'ASSEOIR SAS

128 – D'après Kaïla bint Makhramah, que : elle a aperçu le prophète SAS à la mosquée (avant, il n'y avait pas de cloison entre la partie réservée aux hommes et celle réservée aux femmes, soit par mesure d'économie, soit par la force de la foi) ; il était assis sur ses mollets. « Et lorsque j'ai vu le prophète SAS absorbé dans sa

position par le recueillement, j'ai été intimidée et influencée. »

129 – D'après Abbad ibn Tamime, de son oncle, qu'il a vu le prophète SAS étendu sur le dos à la mosquée, alors qu'il avait posé un pied sur l'autre.

130 – D'après Robaïh ibn Abderrahmane bnou Abou Saïd, de son père, de son grand-mère (Abi Saïd Al-khoudry) qui a dit : « Il était de l'habitude du prophète SAS de s'asseoir dans la mosquée en se ramassant, en assemblant ses jambes et en les collant avec son dos, à l'aide de ses mains ».

XXII – CONCERNANT SA FAÇON SAS DE S'ETENDRE SUR LE CÔTÉ, EN S'APPUYANT SUR SON BRAS

131 – D'après Jaber ibn Samourah qui a dit : "J'ai vu le prophète SAS étendu sur le côté gauche, la tête appuyée sur un coussin. »

132 – D'après Abderrahmane Ibn Abou Bakrah, de son père qui rapporte : « Le prophète SAS a dit : Ne voulez-vous pas que je vous informe des plus graves péchés ? Les présents dirent : Mais si ô envoyé de Dieu. Il dit : L'associacionnisme, l'ingratitude (la désobéïssance) envers les parents... et après avoir été étendu, il s'assit subitement (pour prouver la gravité du péché) et enchaîna : et surtout, le faux témoignage (ou il a dit : les médisances ou les calomnies). Il a répété ce groupe de

mots tant de fois que nous dîmes : Dieu, si au moins il n'avait pas abordé ce sujet!»

133- D'après Abou Johaïfah qui a rapporté : le prophète SAS a dit : quant à moi, je ne mange jamais étendu.

134 – D'après Ali ibn Al-akmar, qui a dit : J'ai entendu Abou Jouhaïfah dire : Le prophète SAS a répété deux fois : Je ne mange point étendu, je ne mange point étendu.

135 – D'après Jaber ibn Samourah qui a dit : « J'ai vu le prophète SAS étendu sur un coussin (ou un sofa). »

XXIII - CONCERNANT SA FAÇON DE S'ETENDRE SAS

136 – D'après Anas qui rapporte : le prophète SAS était souffrant ; il est sorti de chez lui, s'appuyant sur Oussamah ibn Zaïd ; il avait sur les épaules une cape Katarienne, et il dirigea la prière.

137 – D'après Al-fadl ibn Abbas qui a dit : « J'ai pénétré chez le prophète SAS durant la maladie qui a entraîné son décès ; il avait autour de la tête un bandage de couleur jaune ; je l'ai salué et il a appelé : ô Fadl, j'ai répondu : je suis près de toi ô envoyé de Dieu. Il me demanda de resserrer le bandage et je me suis exécuté. Il s'assit, puis mit la main sur mes épaules (c'est-à-dire qu'il s'appuya sur lui); il se leva et entra à la mosquée (il est nécessaire de rappeler que la mosquée de Médine, ville où

le prophète SAS a passé le reste de sa vie, communiquait avec le domicile par une simple porte). Cette histoire fait partie d'un long hadith.

XXIV – CONCERNANT SA FAÇON DE MANGER SAS

138 – D'après ibn Ibrahim de ibn Lik'âb ibn Malik, de son père, que le prophète SAS se léchait les doigts trois fois.

Abou 'Îssa a dit : d'autres que Mohammad ibn Bachar ont rapporté ce hadith, avec la rectification suivante : qu'il léchait SAS ses trois doigts (en arabe : « 1) Assabi'âhou thalathane ; ou 2) Assabi'âhou aththalath : ce qui peut appeler à la confusion).

139 – D'après Anas, qui a dit : Le prophète SAS avait pour habitude de se lécher les trois doigts, chaque fois qu'il mangeait.

140-141 – D'après Abou Jouhaïfah qui a dit : le prophète SAS a dit : quant à moi, je ne mange point étendu.

142 – D'après Ibn Lik'âb ibn Malek, de son père qui a dit : Le prophète SAS mangeait avec ses trois doigts et il les léchait à la fin du repas.

143 – D'après Anas Ibn Malik, qui a dit : J'ai vu le prophète SAS assis sur son séant, les jambes étendues, dans une position qui prouve qu'il est affamé, quand on lui amena des dattes qu'il se mit à manger gloutonnement.

XXV – CONCERNANT LE PAIN DU PROPHÈTE SAS

144 - D'après Aïcha BDSE qu'elle a dit : « Jusqu'à la mort du Prophète SAS, sa famille n'a jamais été rassasiée de pain d'orge ».

145 – D'après Solaïm ibn 'Âmer qui a dit : « J'ai entendu Abou Oumama Al-Bahily qui a dit : « Il n'est jamais resté de surplus quant au pain d'orge, dans le foyer du prophète SAS. »

146 – D'après Ikrimat de ibn Abbas : « Il arrivait que le prophète SAS et sa famille, passent plusieurs nuits, le ventre vide, n'ayant pas trouvé de quoi dîner ; leur pain était souvent fait d'orge (ou à base d'orge). »

147 – D'après Sahl ibn Sa'êd, qu'il a entendu dire : « Le prophète SAS a-t-il un jour mangé (ou goûté) du pain de farine blanche ? – Non, le prophète SAS n'a même jamais vu de pain blanc, et ce, jusqu'à son voyage éternel ! – Donc, vous n'aviez pas de tamis du temps du prophète SAS – effectivement, il n'y en avait pas. – Et comment faisiez-vous avec l'orge ? – Nous soufflions dessus (c'est une opération qui consiste à mettre les grains pilés ou non dans un récipient en alfa, et à effectuer des mouvements de rotation, suivis d'un soufflement pour chasser le son ou les corps étrangers légers qui se rassemblaient à un seul endroit) pour faire envoler le son, puis nous le pétrissions. »

148 – D'après Anas ibn Malik, qui a dit : Le prophète SAS n'a jamais utilisé pour ses repas, de table ni de petits plats (pour la salade et les amuses-gueules) ; il n'a non plus jamais mangé de galettes fines (ou de crêpes). J'ai demandé à Katadat : Alors sur quoi mangeaient-ils ? – Ils mangeaient sur ces nappes (il en désigna une qui se trouvait justement devant lui).

149 – D'après Massrouk qui a dit : Je suis entré chez Aïcha BDSE et elle a ordonné qu'on me serve à manger ; elle dit : Chaque fois que je mange à ma fain, j'ai envie de pleurer et je pleure ! – Et pourquoi ? – Je me remémore l'état où le prophète SAS a quitté ce monde : je jure qu'il n'a jamais mangé à sa faim, deux fois dans une seule journée, au cours d'un repas composé en même temps de pain et de viande.

150 – D'après Aïcha BDSE qui a rapporté : le prophète SAS n'a jamais mangé de pain d'orge deux jours de suite, à sa faim, jusqu'à ce que Dieu Tout Puissant a repris son âme.

151 – D'après Anas que le prophète SAS n'a jamais mangé sur une table, ni goûté de galette (ou de crêpe fine), jusqu'à ce qu'il aie quitté ce monde.

XXVI – CONCERNANT L'IDAM (CONDIMENT) DU PROPHÈTE SAS

(Toute nourriture qui accompagne le pain pour le rendre mangeable : sauce, miel, confiture, huile soupe etc...)

152 – D'après Aïcha que le prophète SAS a dit :

comme est bon le vinaigre pour passer le pain ! (ou pour en imbiber le pain). D'après Abdallah ibn Abderrahmane, (confirmation de ce même hadith).

153 – D'après Kotaïba Assimak ibn Harb, qui a dit : J'ai entendu Annou'êmane bnou Bachir dire : « N'êtes-vous pas gâtés aussi bien en nourriture qu'en boissons ? J'ai vu votre prophète SAS privé (démuni) du pire des genres de dattes, ne serait-ce que de quoi remplir son abdomen (ou de quoi apaiser sa faim).

154- D'après Jaber ibn Abdallah, (confirmation du hadith 152)

155 – D'après Zahdam Al-jarmy qui a dit : Pendant que nous étions chez Abou Moussa Al-ach'âry, quand on servit de la viande de volaille ; puis un homme parmi les présents se retira ; on lui demanda : qu'as-tu ? – Je l'ai vu manger quelque chose de nauséabond, et j'ai juré de ne pas le manger ; on lui répondit : Approche, car j'ai vu le prophète SAS manger de la volaille.

156 – D'après Ibrahim ibn Omar ibn Safina, de son père, de son grand-père qui a dit : « J'ai mangé en compagnie du prophète SAS de la viande d'outarde (c'est une volaille au long cou, grise).

157 – D'après Zahdam Al-jarmy qui a dit : « Nous étions chez Abou Moussa Al-Ach'âry qui nous a servi un plat composé de viande de volaille. Parmi les convives, se trouvait un homme de Bani Taymillah, brun, comme s'il

était esclave ; il n'a pas daigné s'approcher du plat. Son hôte lui dit : approche, car j'ai vu le prophète SAS en manger. Il répondit : je l'ai vu (c'est-à-dire l'oiseau) manger quelque chose de sale, et je l'ai dégoûté (haï) ; j'ai juré de ne plus en manger.

158-159-160- Abou Assid a dit : le prophète SAS a dit : « mangez de l'huile, enduisez vous-en le corps, car elle provient d'un arbre béni ».

161 – Anas bnou Malik a dit : « Le prophète SAS aimait la courge ; on amena un plat (ou on l'invita à un repas), et j'ai commencé à en poser devant lui, sachant combien elle lui est chère.

162 – D'après Hakim bnou Jaber de son père qui a dit : « j'ai pénétré au domicile du prophète SAS, et j'ai vu qu'on découpait une citrouille ; j'ai demandé : qu'est-ce ? – c'est un légume que nous utilisons pour compléter nos repas.

163 –Anas ibn Malik a rapporté : « un tailleur a invité le prophète SAS à un repas qu'il a préparé lui-même. Anas s'est rendu avec lui à cette invitation. L'hôte a servi au prophète SAS du pain d'orge et une sauce (ou une soupe) composée de courge et de viande sèche. Anas raconte : j'ai vu le prophète SAS suivre à travers le plat, la courge et depuis ce moment, je me suis mis à aimer ce légume.

164 – Aïcha a dit : « Le prophète SAS aimait les sucreries et le miel ».

165 – Ata-e ibn Yassar a rapporté de Oum Salamah, qu'elle a servi au prophète SAS un gogot rôti, dont il mangea, et après quoi il entama sa prière, sans avoir eu besoin de renouveler ses ablutions.

166 - Abdillah bni L'harith qui a dit : « Nous avons mangé avec le prophète SAS un rôti dans l'enceinte de la mosquée ».

167 – Al-moughira ibn Chou'êba a dit : « J'ai été invité en même temps que le prophète SAS une nuit, et l'on nous servit une moitié de mouton rôti ; puis il s'est mis à découper à l'aide d'un couteau, et m'a donné un morceau. Ensuite, Bilal (le mouaddine) est apparu, qui lui a demandé la permission d'appeler à la prière ; le prophète SAS a rejeté le couteau et a dit : « Mais qu'a-t-il ? (et il a juré contre lui – sans méchanceté toutefois) ; sa moustache avait besoin d'être taillée et il le plaisanta : veux-tu que je te la taille à l'aide d'un morceau de Siwak, ou préfère-tu la tailler toi-même en utilisant le même procédé ?

168 – Abou Horaïra qui rapporta : on servit sur la table du prophète SAS de la viande ; et l'on sélectionna pour lui l'épaule qu'il aimait beaucoup ; il s'en délecta (en y mordant directement).

169 – Ibn Mass'oud a dit : Le prophète SAS aimait l'épaule (du mouton) ; ses ennemis en profitèrent pour s'en servir pour l'empoisonner. Mais Dieu Tout Puissant lui a inspiré que les juifs l'ont trahi, qui ont loué pour

cette misérable tache, les services d'une certaine Zainab bint Al-harith. Il a refusé d'en manger SAS et échappa à cette tentative d'assassinat.

170 –Abou Obaïd a dit : « J'ai préparé une fois un goûter – en l'honneur du prophète SAS, et sachant qu'il aimait beaucoup l'épaule, je la lui servis ; quand il la mangeâ, il me dit SAS, sers-moi l'épaule. Il l'a répété deux fois. Je lui ai répondu : ô prophète, combien y a-t-il d'épaules chez l'agneau ? Il me reprocha : je jure par celui qui m'a insufflé l'âme que si tu t'étais tu, tu aurais pu me servir autant d'épaules que je t'aurai demandé ! (cela veut dire que le prophète SAS a une grande « baraka » ou bénédiction, qui lui permet de faire de peu de nourriture une provision capable de suffire à un régiment. Par exemple au cours de la bataille d'Al-khandak (fossé), il était obligé SAS de serrer sa ceinture à l'aide d'une ou de deux pierres pour ne pas sentir la faim qui le tenaillait lui et ses compagnons. L'un d'eux eut tellement pitié de lui qu'il l'invita chez lui pour manger le peu de nourriture qu'il possédait. Aussitôt, le prophète SAS se mit à appeler ses autres compagnons pour partager son repas ! L'hôte était tellement gêné qu'il a failli en perdre la voix, mais ne put cependant rien dire par pudeur. Quand ils furent arrivés à la maison de leur hôte, le prophète SAS se fit amener la marmite où ont été cuits le peu d'orge et le peu de viande qui étaient en la possession de cette famille. Le prophète SAS servit le premier plat à un groupe

d'hommes qui, rassasiés se retire, et fut remplacé par un second, puis par un troisième et ainsi de suite, jusqu'à ce que tout le monde fût rassasié. La famille-hôte mangea la dernière, car par miracle, le plat se ré-emplissait chaque fois qu'un groupe le vidait ... Il y en eut d'autres miracles pareils.

171 –Aicha BDSE a dit : Ce n'est pas que le prophète SAS préférait l'épaule, mais, comme il n'avait que rarement l'occasion de manger de la viande, il s'empressait d'en consommer, et c'est le morceau qui cuit le plus vite.

172 – Mis'âar a dit : j'ai entendu un sage de Fahme (Mohammad ibn Abderrahmane) qui rapporte : Abdallah ibn Ja'efar nous a informés : le prophète SAS a dit : Sachez que la meilleure partie du mouton est bien l'échine.

173 – D'après Aicha BDSE que le prophète SAS a dit : comme est bon le vinaigre comme condiment!

174 – Oum Hani-e a dit : le prophète SAS est entré chez moi, et m'a demandé : As-tu quelque chose (c'est-à-dire : quelque chose à manger) j'ai répondu : non, sauf un peu de pain dur et du vinaigre. Il demanda : Amène-les. Et il renchérit : tout foyer où se trouve du vinaigre, n'est point considéré comme un foyer dépourvu de nourriture.

175-176 – D'après Abou Moussa Al-ach'âry BDSL, que le prophète SAS a dit : Le mérite de Aicha sur le reste

des femmes est celui des crêpes les plus fines sur le reste du pain (ou de la nourriture ordinaire).

177 – D'après Abou Horaira BDSL a vu le prophète SAS faire ses ablutions après avoir mangé du fromage. Puis il a mangé de l'épaule d'agneau et il a fait sa prière sans avoir fait ses abutions.

178 – Anas Ibn Malik a dit : Le prophète SAS a fêté son mariage avec Safia BDSE, en servant à ses invités des dattes et de la farine fine (certainement, des galettes à base de farine fine).

179 – D'après Faïd, le serviteur d'Abdallah bnou Ali bnou Abou Rafi'ê, le serviteur du prophète SAS, que : j'ai entendu Oubaidallah ibn Ali qui le tient de sa grand-mère Salmah : Al Hassan ibn ali, ibn Abbas, ibn Ja'âfar lui ont rendu visite et lui ont dit : prépare-nous un repas qui plaisait au prophète SAS et qu'il savait manger (ou qu'il mangeait comme il se doit). Elle leur répondit : je ne vous conseille pas de désirer aujourd'hui ce repas – Mai si, nous y tenons ! Elle obtempéra, se leva et prit un peu d'orge qu'elle moulut et mit dans une marmite ; elle y ajouta un peu d'huile, moulut de même du poivre et d'autres épices, et leur servit ce repas en disant : Voici l'un des genres de nourriture qui plaisait au prophète SAS et dont il se délectait.

180 – Jaber ibn Abdallah a dit : (ce hadith fait partie d'une longue histoire) : « le prophète SAS nous a rendu visite, et nous avons égorgé en son honneur un agneau.

Son avis fût : L'on dirait qu'ils ont deviné que nous aimons la viande ! ».

181 – Jaber a raconté : « Soufiane a dit : Mohammad ibn Al-mounkadir, de Jaber a dit : « J'étais en compagnie du prophète SAS, lorsqu'il a rendu visite à une femme parmi les ansars ; elle l'accueilla en égorgeant pour lui un mouton dont elle lui servit une part ; ensuite, elle lui servit une assiette de dattes fraîches dont il mangea aussi (comme dessert). Il fit ses ablutions en vue de la prière du Dohr. Il partit. Quelque temps après, on lui amena les restes du repas de midi (comme goûter) qu'il mangea et fit sa prière du A'âsr, sans avoir fait d'ablutions.

182 – Oum Al-moundhr a raconté : « Le prophète SAS m'a rendu visite, et il était accompagné de Ali ; nous avions des grappes (ou des régimes) de dattes nouvelles dont ils ont commencé à manger ; mais le prophète SAS se tourna vers son cousin et lui dit : Arrête ! N'oublie pas que tu es en convalescence ; et il continua à manger seul SAS, sous le regard d'Ali qui s'était assis. Puis l'hôte leur prépara un repas à base de blettes (ou d'épinards) et d'orge. Le prophète SAS dit alors à Ali : de ce plat-ci, tu peux consommer à ta faim (ou à volonté), car il te conviendra bien mieux que le premier.

183 – D'après Aïcha Oum Al-mouminine BDSE qui a dit : « Le prophète SAS avait l'habitude de venir me demander : Y'a-t-il quelque chose à manger ? Je répondais : Non – Eh bien, je jeûne ! (pour le jeûne

surérogatoire, l'intention n'est pas indispensable). Un jour, il m'a rejoint et je l'informai que nous avons reçu une offrande – et qu'est-ce ? – C'est du « Hays » (il s'agit de dattes mûres écrasées et mélangées avec du beurre et du fromage, ou avec de la farine) – Je t'informe que j'étais à jeun, et je comptais le rester ; mais puisque c'est le cas, alors sers-m'en ! Et il mangea SAS (note : cela prouve que le prophète SAS était un être humain comme les autres).

184 – D'après Abdallah ibn Abderrahmane, Omar ibn Hafs ibn Ghayath, de mon père, de Mohammad ibn Abou Yahya Al-aslamye, de Yazid ibn Abou Oumaya Al-a'êwar, de Youssouf ibn Abdillah bni Sallam qui a dit : J'ai vu le prophète SAS prendre un morceau de pain d'orge, sur lequel il a mis une datte et il a dit en mangeant : celle-ci (la datte) est l'idam de celui-là (le pain). Déjà expliqué : tout ce qui aide à passer le pain : sauce, soupe, beurre, miel, confiture etc...

185 – D'après Anas, que le prophète SAS aimait manger « Atthoufl » : les restes de la nourriture (d'après l'explication de Abdallah).

XXVII – LES ABLUTIONS DU PROPHÈTE SAS AVANT LES REPAS

186 – D'après ibn Abbas, que le prophète SAS est revenu de l'isolement où il était pour ses besoins naturels, et l'on lui servit son repas. Ensuite, on lui demanda s'il

voulait faire ses ablutions ; il répondit SAS : J'ai été ordonné de faire mes ablutions avant d'entamer ma prière (et non pas avant de manger).

187 – D'après ibn A'âbbas qui a dit : Le prophète SAS est revenu de l'endroit où il a fait ses besoins, et on lui servit à manger ; ensuite on lui demanda : Veux-tu faire tes ablutions ? il répondit : Lorsque arrivera le moment de faire ma prière (je ferai mes ablutions).

188 – D'après Salmane qui a dit : J'ai lu dans la Torrah : Sachez que la bénédiction de la nourriture se trouve après le repas. J'en ai informé le prophète SAS et il me répondit : En réalité, la bénédiction de la nourriture se trouve aussi bien dans les ablutions d'avant que d'après les repas.

XXVIII - CE QUE DISAIT LE PROPHÈTE SAS AVANT LE REPAS ET APRES LE REPAS

189 – D'après Abou Ayoub Al-Ansary qui a dit : Un jour, nous étions chez le prophète SAS et l'on nous servit un repas. Je n'ai jamais vu de nourriture aussi bénie quand nous avons commencé à manger ; mais à la fin du repas, cette bénédiction a disparu, et il s'avéra que la nourriture est devenue insuffisante pour les derniers convives ! Curieux, nous demandâmes au prophète SAS la raison de ce revirement. Il nous informa SAS que : Avant de manger, nous avons cité le nom de Dieu ; puis, nous a rejoint un groupe de convives qui n'ont pas cité le nom de

Dieu Tout Puissant ; alors, Satan a mangé en même temps qu'eux.

190 – D'après Aïcha BDSE, qu'elle a dit : Le prophète SAS nous a enseigné que : Si l'un de vous mange en ayant omis de citer le nom de Dieu Tout Puissant avant de commencer son repas, qu'il dise – même après avoir mangé une partie de sa nourriture : Bismillah Awalahou wa akhirahou (c'est-à-dire : Au nom de Dieu au début et à la fin du repas).

191 – D'après Omar ibn Abou Salama, qu'une fois, il s'est introduit chez le prophète SAS au moment où il prenait son repas. Il lui dit : Approche, mon fils, cite le nom de Dieu Tout Puissant et mange avec ta droite, ce qui se trouve devant toi dans le plat (car avant, les gens mangeaient dans un même grand plat appelé Kas'â).

192 – D'après Abou Saïd Al-khoudry qui a dit : le prophète SAS disait quand il finissait son repas : Louanges à Dieu qui nous a nourris et désaltérés, et qui a fait de nous des musulmans.

193 – D'après Abou Oumama qui dit : A la fin de chaque repas, le prophète SAS disait : Louanges à Dieu, des louanges bénies, bonnes et nombreuses, indispensables, que je souhaite durables ; ô Dieu fais qu'elles durent à jamais.

194 – D'après Aïcha qui a dit : le prophète SAS était attablé en compagnie de six de ses amis ; puis vint un bédouin qui a tout absorbé en deux bouchées. Le

prophète SAS alors dit : s'il avait cité le nom de dieu Tout Puissant avant d'entamer son repas, la nourriture vous aurait suffi !

195 –Anas bnou Malik a rapporté : le prophète SAS a dit : Sachez que Dieu Tout Puissant est satisfait de son serviteur qui Le loue après s'être rassasié ou après s'être désaltéré.

XXIX - CONCERNANT LE GOBELET (OU LE MUG) DU PROPHÈTE SAS

196 – D'après Thabit qui a dit : Anas ibn Malik nous a exhibé un gobelet en bois, grossier, encerclé de fer, et il a dit : ô Thabit, voici le gobelet du prophète SAS.

197 –Homaïd nous a informés, et Thabit de même, que Anas a dit : C'est dans ce gobelet que j'ai servi toutes sortes de boissons au prophète SAS (l'eau, le miel, le lait etc…).

XXX – CONCERNANT LA DESCRIPTION DES FRUITS (DESSERT) DU PROPHÈTE SAS

198 – Abdallah ibn Ja'êfar a dit : le prophète SAS mangeait les concombres-serpent, qu'il passait avec les dattes nouvelles.

199 – D'après Aïcha BDSE, que le prophète SAS mangeait du melon (et des pastèques : en arabe, le mot Bittikh rassemble aussi bien l'un que l'autre fruit) qu'il passait avec les dattes nouvelles.

200–Anas bnou Malik a rapporté : j'ai vu le prophète SAS rassembler entre le Khirbiz et les dattes nouvelles (le khirbiz est un genre de concombre ; cependant, le concombre serpent aussi peut être confondu avec lui s'il reste trop longtemps exposé au soleil de l'Arabie, et s'il devient par là jaune, alors on risque de le prendre pour du melon).

201- D'après Aïcha BDSE, (confirmation du hadith 199).

202 –Abou Horaïra a dit : Lorsque les gens cueillaient les primeurs de leurs récoltes, ils les offraient au prophète SAS qui les acceptait ; il disait : Dieu, bénis nos récoltes, nos fruits, notre ville, nos mesures (moudd, Sa'ê, toumn etc…) ; Dieu, Ibrahim est Ton serviteur, Ton prophète et Ton confident ; je suis de même Ton serviteur, Ton prophète ; Ibrahim T'a imploré pour la Mecque, et je T'implore pour Médine, de la même façon qu'il T'a prié pour la Mecque et pour tout ce qu'il T'a imploré ! Ensuite, il appelait le plus petit des enfants et lui offrait ce fruit.

203 – Arrabi'ê bint Mo'âwad bni A'âfra-e a dit : Mo'âdh ibn A'âfra-e m'a chargé de porter chez le prophète SAS une assiette de dattes fraîches, surmontée de quelques jeunes concombres, car il les aimait beaucoup. Quand je lui remis cette offrande, il remplit sa main de perles qu'il avait reçues de Bahraïne, et me les offrit.

204 –Rabi'ê bint Mo'âwad bnou A'âfra-e a dit : (conformation du hadith précédent avec la différence que : au lieu de perles le rapporteur dit : peut-être qu'elle a dit : de l'or).

XXXI - CONCERNANT LE BOIRE DU SAS

205 –Aïcha a rapparté : La boisson préférée du prophète SAS était celle qui est sucrée et celle qui est fraîche.

206 –Ibn Abbas a dit : j'étais avec le prophète SAS et Khalid ibn Al-walid quand nous rendîmes visite à Maïmouna qui nous a servi un récipient contenant du lait. Le prophète SAS en but ; j'étais à sa droite et Khalid à sa gauche ; le prophète SAS me dit : C'est ton tour de boire, mais si tu veux, tu peux céder ton tour à Khalid ; je répondis : je ne veux pas céder l'honneur de boire tes restes à qui que ce soit ô prophète ! Le prophète SAS dit : celui qui bénéficie de la nourriture que Dieu lui a offerte, qu'il dise : Dieu, bénis-la et offre-nous-en une meilleure. De même celui que Dieu dote de lait, qu'il dise : Dieu bénis le pour nous, et donne-nous-en d'avantage. Puis, il continua : rien comme le lait, ne peut remplacer la nourriture et la boisson, comme le lait.

XXXII – CONCERNANT LA FAÇON DE BOIRE DU PROPHÈTE SAS

207 – Ibn Abbass a dit : que le prophète SAS a bu de l'eau Zem-zem, alors qu'il était debout.

208 – D'après A'âmr ibn Chou'aïb, de son père de son grand-père, a dit : J'ai vu le prophète SAS boire, aussi bien assis que debout.

209 – D'après ibn A'âbbas, qui a dit : j'ai donné à boire (rafraîchi) le prophète SAS avec de l'eau Zem-Zem, qu'il a bue alors qu'il était debout. Note : Ces hadiths ont été rapportés dans le but de montrer aux gens que bien que certains exégètes ont informé de l'interdiction de boire debout, cependant, en cas d'excuse : manque de temps ou autres, il est permis de boire dans cette position ; sinon, on doit se concentrer durant cette opération et l'exécuter assis, et surtout : coller les lèvres au verre, d'où on doit pomper –

sucer - l'eau, et non l'aspirer, car autrement on risque des malades de cœur et de foie.

210 – Annazal ibn Sabra qui a dit : on amena à Ali BDSE un broc d'eau, alors qu'il était sur la place (où il se rendait pour faire ses sermons et qui se trouve à Koufa en Irak) ; il en prit une poignée pour se laver les mains, puis il en prit autant pour se laver la bouche, et autant pour se laver le nez ; il se contenta d'asperger son visage, ses bras et sa tête, en but de quelques gorgées alors qu'il était debout et dit : voici les ablutions de celui qui n'a pas entaché sa pureté, et c'est comme cela que j'ai vu le prophète SAS faire.

211 – Anas ibn Malik BDSE a rapporté que le prophète SAS respirait à trois reprises (bien sûr, il le faisait en dehors du récipient pour éviter d'y laisser des microbes) au cours d'une boisson, et il disait : cela est plus susceptible de faciliter la digestion, et c'est plus rafraîchissant (ou désaltérant).

212 – D'après Abbas, que le prophète SAS prenait son souffle deux fois, quand il buvait.

213 – D'après Abderrahmane ibn Abou 'Amrah, de sa grand-mère Kabchah qui a dit : Le prophète SAS est entré chez moi et a bu à même le goulot d'une cruche qui était suspendue au mur, et il était debout. Puis, j'ai pris un couteau et j'ai coupé le goulot de cette cruche (puisqu'elle n'était faite que de cuir tanné). Note : Jusqu'à nos jours dans certains pays arabes, la peau d'animaux – le plus souvent celle de l'agneau et celle des chèvres, est utilisée pour y mettre l'eau à boire. Quant au fait qu'elle a coupé le goulot, c'est sans doute pour le garder en souvenir du prophète SAS, à l'exemple de la femme qui a collecté la sueur du prophète

SAS pour en préparer son Khol, et ceux qui ramassaient ses cheveux SAS quand il se les faisait couper. Tout cela, prouve l'amour des musulmans pour leur cher prophète.

214 – Thamana bni Abdillah a dit : Anas bnou Malik respirait à trois reprises au cours d'une boisson d'eau, et il a informé qu'il ne faisait qu'imiter en cela le prophète SAS ; note : Anas a vécu dans le foyer du prophète SAS, puisque sa mère le lui avait offert tout jeune. C'est pour cela qu'il a partagé la vie de notre prophète SAS.

215 – D'après Abdallah ibn Abderrahmane, Abou 'Assim nous a informés de ibn Joraïj, de Abdelkarim, d'Al-barra-e bni Zaïd, le fils de la fille d'Anas bnou Malik : que le prophète SAS est entré chez oum Soulaïm (confirmation du hadith n° 213).

216 – D'après Aïcha bint Sa'êd bni Abou Wakkas, de son père, que le prophète SAS buvait debout.

XXXIII – CONCERNANT SA FAÇON DE SE PARFUMER SAS

217 – D'après Moussa ibn Anas Bnou Malik, de son père qui a dit : le prophète SAS avait un flacon dont il se parfumait (son parfum était à base de Musk).

218 – D'après Thomama ibn Abdillah qui a dit : Anas bnou Malik ne refusait jamais le « thib » (parfum) ; il a expliqué qu'il ne faisait en ça qu'imiter le prophète SAS qui ne refusait jamais un cadeau notamment s'il s'agissait de parfum.

219 – D'après ibn Omar, qui a dit : le prophète SAS nous a enseigné : trois cadeaux ne peuvent être refusés : les coussins, le parfum et le lait.

220-221 – D'après Abou Horaïra qui a dit : le prophète SAS a dit : le parfum des hommes est celui dont

l'odeur est apparente et la couleur discrète ; celui des femmes est celui dont l'odeur est discrète et la couleur apparente (par exemple le henné, le khol, le siwak etc...).

222 – D'après Abou Othmane Al-haindy, qui rapporte que, le prophète SAS a dit : Si l'un de vous reçoit en cadeau du jasmin (ou toute plante ayant une bonne odeur) qu'il ne le refuse pas, car il provient du paradis.

223 – D'après Jarir bnou Abdillah, qui a dit : J'ai été présenté à Omar Bnou-l'khattab, puis, Jarir a quitté son « rida-e » (partie supérieure des vêtements) et n'a gardé que l' « izar » (partie inférieure des vêtements, tenant lieu de jupe) ; Omar lui ordonna de reprendre son rida-e, puis s'adressant aux présents, il dit : admiratif : vraiment, je n'ai jamais vu homme plus beau que Jarir – mis à part ce que nous avons entendu de Youssouf (Joseph BDSL).

XXXIV - CONCERNANT SA FAÇON DE PARLER SAS

224 – D'après Aïcha BDSE qui a dit : l'envoyé de Dieu ne précipitait point les paroles comme vous le faites, mais il prononçait bien ses paroles, de sorte que son auditeur pouvait facilement apprendre son discours (tellement il épelait distinctement les mots).

225 – D'après Anas bnou Malik, qui a dit : le prophète SAS répétait le mot trois fois, pour permettre à son auditeur de le mieux garder dans sa mémoire.

226 – D'après Al Hassan ibn Aly qui a dit : j'ai posé la question à mon oncle Hind ibn Abou Hala qui était un bon observateur et un bon descripteur : « S'il te plaît, décris-moi la façon de parler du prophète SAS, et il me répondit : Il était souvent pensif, voire même, soucieux ; il ne se permettait aucun repos. Il méditait la plupart du temps. Il

ne parlait jamais inutilement. Il commençait toujours ses discours par « Bismillah » (au nom de Dieu) et il les concluait de la même façon. Il parlait en utilisant des mots sages. Ses paroles sont justice ; il ne montrait ni curiosité, ni il abrégeait les réponses ; il n'était ni dédaigneux ni insignifiant, mais il était grand et important. Il donnait beaucoup d'importance aux bienfaits divins, même s'ils étaient minimes, et n'en sous-estimait aucun, aucun, sauf qu'il n'a ni critiqué ni fait d'éloges pour aucun goût. Les biens de ce monde ne l'ont jamais mécontenté. Cependant, si les limites de la justice ont été enfreintes, il n'avait de repos ni de quiétude que s'il vainquait pour sa cause (la justice). Par contre, il n'essayait jamais de prendre revanche quand il était lui-même lésé ou victime d'un tort. Quand il voulait désigner quelqu'un ou quelque chose, il utilisait sa main entière. Quand il est étonné ou émerveillé, il retournait sa main. Quand il parlait, il posait la paume de la main sur l'intérieur du pouce. Quand il était contrarié, il délaissait celui qui l'a mis dans cet état ; quand il était content (ou heureux), il baissait les yeux (par pudeur). Le plus gros de ses rires était à peine le sourire : il laissait à peine voir ses dents.

XXXV – CONCERNANT LA FAÇON DE RIRE DU PROPHÈTE SAS

227 – D'après Jaber bnou Samora qui a dit : les mollets du prophète SAS étaient minces ; il ne riait pas, mais souriait seulement ; lorsque je le regardais je disais : on dirait que ses yeux sont noircis au Khol ! en réalité, ils étaient naturels et sans maquillage.

228 – D'après Abdallah bnou L'harith bnou Jaz-in,

qui a dit : je n'ai jamais vu quelqu'un aussi souriant que le prophète SAS.

229 – D'après Abdallah bnou-l-harith qui a dit : le rire du prophète SAS ne se résumait qu'en un sourire.

230 – D'après Abou Dharr, qui a dit : le prophète SAS a dit : Sachez que je connais le premier homme qui entrera au Paradis, et aussi le dernier homme qui sortira de l'Enfer ! L'on amènera- le jour de la résurrection – l'homme et l'on ordonnera : étalez devant lui ses plus petits péchés (et on réservera ses plus grands) ensuite, on lui dira : un tel jour, tu as fait telle et telle chose. Il ne niera pas, mais il reconnaîtra tout en redoutant ses grands péchés ; on ordonnera : donnez-lui pour chaque péché qu'il a commis une bonne action. Sa réaction sera : mais j'ai commis des péchés que je ne vois pas ici !?

Abou Dharr a dit : Alors, j'ai vu le prophète SAS rire au point que ses molaires parurent.

231 – D'après Jarir ibn Abdillah qui a dit : depuis que j'ai embrassé l'islam, chaque fois que le prophète SAS me voit, ou qu'il me croise, il ne peut s'empêcher de rire.

232 – D'après Jarir qui a dit : chaque fois que le prophète SAS me voit ou me croise – depuis que j'ai embrassé l'islam, il ne peut s'empêcher de sourire.

233 – D'après Abdallah bnou Mass'oûd, qui a dit : le prophète SAS a dit : Sachez que je connais le dernier homme revenant de l'Enfer. Il en sortira en rampant ; on lui dira : va, tu peux entrer au Paradis ; le prophète SAS continue : il s'apprête à y entrer : il découvre que les gens se sont réservé les meilleurs rangs, et déçu, il reviendra. Il dira : Dieu, les gens ont pris tous les rangs. Il lui sera

répondu : Te rappelles-tu du temps où tu as vécu sur Terre ? – Oui ! Alors, espère. Et en effet, il se mettra à espérer. On lui promettra : tu auras ce que tu as espéré et qui équivaut à dix fois plus sa valeur sur Terre – Est-ce sérieux ? Est-ce que vous vous moquez de moi ? Tu es le roi ! » Le rapporteur continue : et j'ai vu le prophète SAS rire jusqu'à ce que ses molaires soient découvertes.

234 – D'après Ali Bni Rabé'â qui a dit : j'étais présent lorsqu'on a amené à Ali BDSL, une monture, en vue de l'enfourcher. Quand il a mis son pied sur l'étrier, il a dit : Bismillah (au nom de Dieu) ; quand il s'est stabilisé sur son dos, il a dit : Louanges à Dieu ; puis : Louanges à Dieu qui a facilité pour nous ceci, malgré notre manque de tolérance et sans aucun effort de notre part, et c'est vers Dieu que nous retournerons (Coran, Azzoukhrouf verset 13). Puis il a ajouté : Louanges à Dieu (trois fois) Allahou Akbar (trois fois) ; louanges à Toi, j'ai été injuste envers moi-même, aussi, pardonne-moi, car Tu es le seul capable de le pardonner les péchés. Il rit et je lui demandais : qu'est-ce qui t'a fait rire, ô Emir-al-mouminines ? (commandeur des croyant – la culture islamique ne recommande pas le vouvoiement comme dans la langue latine : on doit dire quand on s'adresse à une personne plus âgée ou plus gradée, ou même étrangère : Vous : qu'est-ce qui vous fait rire…). L'émir des croyants (c'était sa fonction à cette époque, après Omar, Abou Bakr et Othmane) répondit : J'ai vu le prophète SAS faire la même chose… et il rit. Quand je lui demandai : pourquoi as-tu fait cela ô envoyé de Dieu ? – Car Ton Créateur est émerveillé devant son serviteur s'il

dit : Dieu, pardonne mes péchés ; cela prouve alors qu'il sait qu'il est convaincu que personne à part Moi (Dieu) n'est capable de pardonner les fautes.

235 – D'après A'âmir bni Sa'êd qui a dit : Sa'êd a dit : Le jour de la bataille du Khandak (le fossé) j'ai vu le prophète SAS rire au point que ses molères se découvrirent – Comment cela ? – (c'est-à-dire comment est-ce arrivé, ou à la suite de quel évènement...) – Il y avait un homme couvert d'un casque, et Sa'êd était sur le point de viser (le crâne de l'ennemi) et il disait : ceci est cela.. alors Sa'êd le lui ôta à l'aide d'une flèche, et l'homme se retrouva par terre ; et lorsque le dernier releva la tête, il visa à nouveau et ne manqua pas son coup. L'homme tomba à la renverse et ses pieds se relevèrent. C'est ce qui a causé le rire du prophète SAS au point qu'on vit ses molaires – Mais (pourquoi) ou qu'est-ce qui l'a fait rire – Ce que Sa'êd a fait de l'homme !

XXXVI – CONCERNANT L'HUMOUR DU PROPHÈTE SAS

236 – D'après Anas bnou Malik qui a dit : que le prophète SAS l'a plaisanté en disant : Eh toi qui es pourvu de deux oreilles ! Mahmoud a dit : ... d'Oussamah, il voulait seulement plaisanter avec lui.

237 – D'après Anas bnou Malik, qui a dit : le prophète SAS se mettait à notre niveau, au point de plaisanter avec mon petit frère en lui demandant : ô Abou 'Oûmayr, qu'en est-il de Abou Noughaïr' ? C'est le nom de l'oiseau du petit garçon qui venait de mourir et dont la mort lui a causé une certaine tristesse. Ce hadith prouve qu'il n'est pas interdit de laisser les enfants élever des oiseaux, si

cela les rend heureux. La plaisanterie du prophète SAS consiste en ce qu'il a nommé l'enfant par : Abou 'Oûmayr, surnom qui ne peut être attribué qu'à un père.

238 – D'après Abou Horaïra, qui a dit : Ils ont dit : ô envoyé de Dieu, tu plaisantes avec nous ! – Il répondit SAS, pourtant, je ne dis que la vérité (ou que ce qui est vrai).

239 – D'après Anas bnou Malik, qu'un homme a demandé au prophète SAS de le prendre avec lui sur sa monture. Le prophète SAS lui offrit de monter sur le dos d'un chamelet – et que vais-je faire d'un chamelet ? – Est-ce que la chamelle enfante quelque chose d'autre que les chamelets ?

240 – D'après Anas bnou Malik, qu'un homme de la campagne qui se nommait Zahir, voulait offrir un cadeau au prophète SAS, un produit de la terre ; à son tour, le prophète SAS le dotait de cadeaux urbains. Pour plaisanter, il disait SAS : Zahir est notre campagne, et nous sommes sa ville ! C'est que le prophète SAS aimait beaucoup Zahir, qui était d'un bon caractère, bien qu'un peu laid. Un jour qu'il était au marché pour vendre ses produits, le prophète SAS le surprit par derrière et l'entoura de ses bras ; il se mit à crier : qui es-tu ? lâche-moi ! quand il s'est retourné et qu'il a découvert son « emprisonneur », il a accentué l'appui de son dos à la poitrine du prophète SAS, quand il l'a reconnu ; alors le prophète SAS – pour prolonger la plaisanterie – a commencé à appeler : et qui est intéressé par l'achat d'un esclave pas cher du tout ?

241 – D'après Hassan, qui a dit : une vieille femme est venue voir le prophète SAS, et qui lui a demandé : ô envoyé de Dieu, prie pour que j'aille au Paradis. Il répondit SAS : Sache, Oum untel, que les vieilles ne

pénètrent pas au Paradis. La pauvre femme s'en est allée en pleurant ; à ce moment-là, il ordonna aux présents de l'informer qu'il a voulu dire SAS qu'elle n'ira pas au Paradis alors qu'elle est au stade de la vieillesse, mais elle sera jeune. Sachez que Dieu dit : **C'est Nous qui les avons créées à la perfection, et Nous les avons faites vierges. (Coran : versets** 35 et 36 d'Al-waki'â).

XXXVII – CONCERNANT CE QUE PENSAIT ET DISAIT LE PROPHÈTE SAS DE LA POESIE

242 – D'après Aïcha, à qui on posa la question : Est-ce que le prophète SAS utilisait pour ses exemples certains vers de poésie ? – oui, il donnait l'exemple avec certains vers de la poésie de Ibn Rawaha : il disait : « Il te donnera de ses nouvelles, celui qui n'a point été doté » (c'est-à-dire : avec le temps, tu finiras par savoir ce que tu ignores aujourd'hui).

243 – D'après Abou Horaïra qui a dit : le prophète SAS a dit : « Sachez que la parole la plus véridique, prononcée par un poète, est celle de Labid : vraiment, toute chose à part Dieu, n'est que fausseté. Et Oumaya bnou Abou-Salte a failli se convertir à l'islam ».

244-245 – D'après Joundoub bnou Soufiane Al-Bajly qui a dit : une fois, le prophète SAS a été blessé au doigt, dont le sang a coulé ; il dit : tu n'es qu'un doigt qui a été blessé, et ce qu'il a enduré n'est que pour le sentier de Dieu (en arabe, cette phrase est en réalité un vers qui rime).

246 – D'après Al-Barra-e bnou'Azib qui a dit : un homme lui a dit : Vous avez Abandonné le prophète SAS, ô Abou 'Imarah ? – non par Dieu, mais ce sont les premiers parmi les gens, car ils ont été accueillis par les

flèches des combattants de Hawazine (des guerriers dont les cibles ne sont jamais manquées) ; le prophète SAS était sur sa jument, dont Abou Soufiane bou Abou-Talib (cousin du prophète et son frère de lait) tenait la bride. Le prophète SAS dit un vers dont le sens est à peu près ceci : Ce n'est point un mensonge, je suis le prophète, je suis le fils de Abdelmouttalib.

247 – Anas, que le prophète SAS est arrivé à la Mecque pour un petit pèlerinage ('Omra) accompagné de Ibn Rawahe, qui marchait devant lui en disant : Débarassez son chemin des mécréants, car aujourd'hui, nous vous frapperons à l'occasion de son arrivée(ici frapper ne veut pas dire avec la main ou autre arme, mais, avec la poésie) d'une façon qui est susceptible d'ablanir le haut du crâne, et de détourner (par étourdissement) le bien-aimé de son bien-aimé.

Alors Omar reprocha à Rawaha : tu dis un poème en la présence du prophète SAS, et dans l'enceinte de la sainte mosquée (la Kâaba) ? – Le prophète SAS lui répondit : Laisse-le faire, ces vers auront plus d'effet (sur nos ennemis) que si on leur avait lancé nos flèches.

248 – D'après Jaber bnou Samorah qui a dit : j'ai assisté à plusieurs assemblées avec le prophète SAS (au moins cent) et ses compagnons disaient des poèmes, voire même qu'ils se remémoraient des choses concernant le temps de la Jahilya, alors qu'il se taisait ; dans le meilleur des cas, il souriait avec eux (j'ai dit : avec eux et non : il leur souriait, car en réalité eux riaient aux éclats, et il se contentait de les accompagner par un simple sourire, question de courtoisie, pas plus).

249 – D'après Abou Horaïra, du prophète SAS, qu'il a dit : Le mot qui mérite le plus d'être considéré comme poésie, et que les arabes ont répété est le vers dont l'auteur est Loubaïd : Vraiment, toute chose à part Dieu, n'est que fausseté (passagère).

250 – D'après A'âmr bni Charid, de son père qui a dit : J'étais le compagnon du prophète SAS sur la même monture, et je lui ai chanté cent vers, de la composition de Oumaya bni Abou Assalt, et chaque fois que je lui disais l'un d'eux, il faisait : Ehh ! (admiration) et il en redemandait ; lorsque j'ai terminé le centième vers, il remarqua SAS : il était sur le point de se convertir ! (à l'islam) en parlant de l'auteur. Note : Ce qui veut dire que les paroles du poète ne peuvent être qu'une pensée de croyant.

251-252 – D'après Aïcha qui a dit : Le prophète SAS faisait installer pour Hassan ibn Thabit un minbar (chaise élevée pour les auditoirs) à l'intérieur de la mosquée, le poète s'y tenait debout et s'énorgueillait du prophète SAS, et le louait. Alors le prophète SAS disait : Sachez que Dieu Tout Puissant approuve Hassane avec l'âme sacrée (Gabriel SLS(*)), tant qu'il n'énorgueille du prophète SAS.

XXXVIII – CONCERNANT LES PAROLES DU PROPHÈTE SAS PENDANT LES VEILLÉES

253 – D'après Aicha BDSE qui a dit : le prophète SAS a tenu un discours adressé à ses femmes SAS, et l'une d'elle a dit : C'est une « khourafah » (un conte) ! il répondit SAS

(*) SLS: Abréviation de "sur lui le salut".

savez-vous ce qu'est une Khourafah ? Sachez que Khourafah était un homme de la tribu de 'Oûdhrah au Yamane, qui a été retenu comme prisonnier de guerre par les démons ; il a demeuré chez eux un bon bout de temps, après quoi, ils le rendirent aux êtres humains ; de retour chez sa nation, il s'est mis à raconter ce qu'il avait vu parmi les djinns durant son séjour chez eux, et c'étaient – comme on dit : des histoires à dormir debout – qui pourtant étaient vraies, mais étranges. Et depuis ce temps, les gens ont pris l'habitude, quand ils entendent des choses incroyables, de dire : c'est une khourafah (ou légende).

254 – D'après Aicha BDSE qui a dit : un groupe de onze femmes tinrent une assemblée et se sont promis de ne rien cacher des nouvelles de leurs maris.

- La première a dit : mon mari est « inaccessible » ; il est avare et malfaisant ; hautain et orgueilleux, impoli en plus. Et si encore il pouvait être invité par les gens, ils l'auraient nourri ! Mais non, ils préfèrent l'éviter.

- La seconde a dit : quant au mien, je ne peux ni divulguer ses secrets ni les publier ; ses nouvelles sont tellement longues que si je m'arrête à leurs détails, je n'atteindrai jamais leur fin. Et puis j'ai peur qu'il me répudie, et que je sois obligée de le quitter. Je ne pourrai citer ses défauts sans parler de sa bosse et de sa tumeur (bien sûr, c'est au sens figuré : ses défauts apparents et ses défauts dissumulés ou cachés).

- La troisième a dit : mon mari est trop grand (sans que sa taille nous soit utile). Si je cite ses défauts, il me répudiera, et si je me tais, il me quittera (ou il me

suspendra : Note : ce mot, en arabe 'Allaka, est utilisé au cas où un homme quitte sa femme, sans la répudier et sans avoir de rapports conjugaux avec elle ; c'est une sorte de punition qui est interdite par Dieu.)

- La quatrième a dit : mon mari est facile à vivre, d'un bon tempérament (elle le compare à la nuit de Tihama : c'est une terre plate entre mer et montagne, dont le climat n'est ni chaud ni froid, mais tempéré). Il est tellement poli que je ne crains ni son Abandon, ni son ennui.

- La cinquième compare son mari à une panthère, tant il dort, au point de ne se soucier ni de ses affaires ni de son bien. Par contre, elle le trouve tellement courageux qu'elle le compare à un lion : quand il est dans une bataille ou dans en société, il a l'apparence d'un fauve. Il est si généreux qu'il ne demande pas de compte à sa femme quant aux biens qu'il a laissés dans son domicile : denrées, argent etc...

- La sixième épouse a dit : mon mari, une fois à table ne pense plus qu'à lui-même ; il mange de tous les genres de plats ; il les achève, sans en laisser une bouchée. Il en fait autant pour les boissons : il ne laisse rien dans le bocal ; et quand arrive le moment de dormir, il le fait dans ses mêmes vêtements, sans se soucier qu'il y a une femme qui ne demande qu'à lui montrer combien elle l'aime. Comment fera-t-il pour deviner qu'elle est triste ?

- La septième épouse a dit : mon mari est un impuissant et un infécond ; il est aussi incapable de tenir une conversation. Il souffre de toutes les maladies réunies. Là où il excelle c'est les coups et les blessures adressés à sa femme.

- La huitième épouse : mon mari est doux comme un lapin, et son haleine est parfumée de la meilleure odeur qui existe. Il est généreux.

- La neuvième : mon mari est noble ; c'est le pivot du foyer. Il est grand de taille ; son épée aussi est longue (les arabes regardaient d'un bon œil de tels hommes). La cendre de son foyer est abondante (cela veut dire que le feu est souvent allumé chez lui, qui donne lieu à beaucoup de cendre ; et c'est une preuve qu'il est un hôte généreux qui fait garnir souvent sa table pour ses invités ; sa demeure se trouve à proximité du club, où se rassemblent les hommes, qui trouveront toujours un salon proche pour les accueillir en cas de besoin. Note : notre religion nous ordonne de bien accueillir les invités et d'être généreux avec eux. Coran : Celui qui croit en Dieu et en le jour dernier, qu'il nourrisse son hôte. - La dixième : mon mari est propriétaire, de quoi me direz-vous ? Il est plus propriétaire que je ne peux décrire : il possède des bétails de chameaux, dont les paturages sont rares, car leurs étables sont vastes (cela veut dire qu'il ne compte pas sur les herbes des champs, mais qu'il leur achète de la nourriture de bétail. Une autre explication est que : les chameaux qui sont laissés à paître sont peu nombreux, et ceux qui restent dans l'étable sont plus nombreux, qui seront destinés à être égorgés pour les invités. Ce qui prouve la générosite de l'hôte.

- La onzième épouse : Oumm Zar'ê : mon mari Abazar'ê, est tellement généreux qu'il m'a offert des boucles d'oreilles tellement lourdes qu'ils pendent bruyamment et l'on peut les entendre de loin.

C'est grâce à ce qu'il me sert de nourriture que j'ai engraissé. Il m'a donné de l'assurance en moi. Il m'a découvert dans une montagne et m'a placée à proximité d'un élevage de chevaux et de chameaux, et en compagnie de machines (ou d'outils) d'agriculteur : ce qui veut dit que son mari est aussi agriculteur. Lorsque je propose ou que je parle, ma parole n'est jamais refusée ; je suis bien désaltérée chez moi, et même qu'il m'en reste toujours (de l'eau ou autres boissons). Lorsque je dors, il n'ose pas me réveiller pour le servir ni pour l'aider dans son travail, carje lui suis chère. Quant à Oum Abou Zar'ê, elle possède de grands récipents et de grandes réserves de denrées ; son domicile est vaste. Et ibn Abou Zar'ê, il est léger et mince comme la feuille de palmier. Il se contente de peu de nourriture. Et la fille de Abou Zar'ê, une fille obéissante ! Elle écoute aussi bien sa mère que son père. Elle est assez pleine (jadis, c'était la mode pour les femmes) ; elle inspire de la jalousie à ses voisine ; quant à la servante de Abou Zar'ê, elle est discrète et secrète, elle ne divulgue jamais nos secrets et ne rapporte pas ce qu'elle a entendu à qui n'est pas concerné. Elle est digne de confiance, puisqu'elle économise nos denrées et n'en perd rien. Elle prend soin de notre foyer, en le balayant souvent et en le débarassant des ordures et des toiles d'araignée.

Un jour Abou Zar'ê est sorti pour diriger l'opération de secouage du lait pour en extraire le beurre d'une part, et le petit lait d'autre part. Il a rencontré une femme avec ses deux enfants semblables à des lionceaux (de par leur agilité), en train de s'amuser près d'elle, avec deux grenandes (ses seins) ; il m'a répudié pour l'épouser. Puis

j'ai épousé un autre homme riche et généreux qui montait souvent sur son cheval muni de ses flèches et de son arc. Il m'a offert de chaque catégorie de bétail, une paire et il m'a dit : ô Oumm Zar'ê, mange et offres-en à ta famille... Pourtant, même si je rassemble tout ce qu'il m'a donné, il n'égalerait pas le plus petit ustensil de Abou Zar'ê...

Aiha BDSE rapporte que le prophète SAS – à la suite de ce récit – lui a dit : J'ai été pour toi exactement comme a été Abou Zar'ê. Note : dans un autre hadith, on rapporte qu'il a ajouté SAS : Sauf que je ne te répudierai jamais.

XXXIX – CONCERNANT LE SOMMEIL DU PROPHÈTE SAS

255-256 – D'après Al Barra-e bnou A'âzib BDSE, que le prophète SAS mettait sa paume droite sous sa joue droite, pour dormir, et qu'il disait : Dieu épargne-moi Ta persécution le jour où Tu ressusciteras Tes serviteurs.

257 – D'après Houdhaïfa qui a dit : Lorsque le prophète SAS se mettait dans son lit, il disait : Dieu, à Ton nom je meurs et à Ton nom je vis ; et quand il se réveillait, il disait : Louanges à Dieu qui nous a ressuscités après avoir pris notre âme et c'est à Lui la résurrection.

258 – D'après Aïcha BDSE qui a dit : lorsque le prophète SAS se mettait au lit, le soir, il assemblait ses deux mains, soufflait dedans et y lisait : le verset de la fidélité (Al-Ikhlasse, et les deux « mou'âwidhataïne : kol houwa llahou ahad, et kol a'oûdou birabbi-l'falak, et kol a'oûdou birabbi-nnas),(Dis : « Il est Allah, Unique », « Dis : « Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante » et « Dis : « Je cherche protection auprès

du Seigneur des hommes.») puis il essuyait ce qu'il pouvait atteindre de son corps, en commençant par la tête, puis le visage et enfin ce qui est apparent de son corps (ou le devant seulement) ; il faisait cette opération trois fois avant de dormir.

259 – D'après Ibn A'âbbass, que le prophète SAS s'est endormi un jour, au point de se mettre à ronfler – c'était son habitude SAS ; puis vint Bilal BDSL qui l'a réveillé pour la prière ; il s'est levé SAS et a prié, sans avoir fait ses ablutions. Ce hadith fait partie d'une longue histoire. Note : Il y a un cas où le croyant peut être dispensé de faire ses ablutions après s'être réveillé et c'est quand il dort assis ou légèrement renversé en arrière, car – dans cette position seulement - il peut contrôler ses sphincters (le gaz est l'une des causes de l'annulation de la pureté).

260 – D'après Anas bnou Malik qu'il a dit : Que le prophète SAS disait – une fois dans son lit : Louanges à Dieu qui nous a nourris et désaltérés, suffis (dispensés d'avoir recours à d'autres que Lui), logés au moment où beaucoup n'ont ni logeurs ni tuteurs (ou défenseurs).

261 – D'après Abou Katadah que : lorsque le prophète SAS arrivait la nuit (de voyage ou d'une conquête) il s'étendait sur le côté droit ; et s'il arrivait avant le sobh (l'aube), il tendait le bras et mettait la tête sur sa main.

XL – CONCERNANT SA FAÇON D'ADORER SAS (DE PRATIQUER SES DEVOIRS RELIGIEUX)

262 – D'après Al-Moughira ibn Chou'êbah qui a dit : le prophète SAS a prolongé sa prière jusqu'à ce que ses pieds s'enflèrent (et dans un autre hadith : se

fendillèrent) ; on lui reprocha : ô envoyé de Dieu, tu pries (ici la prière veut dire : les prosternations, les génuflexions et le reste) aussi longuement, et pourtant tu sais que Dieu t'as pardonné tous tes péchés, les antérieurs comme les plus récents ? Il répondit SAS : c'est une raison de plus pour que je remercie Dieu en l'adorant !

263 – D'après Abou Horaïra qui a dit : le prophète SAS priait jusqu'à ce que ses pieds s'enflent et on lui disait : tu fais delà, tout en sachant que Dieu Tout Puissant t'a pardonné tous tes péchés ? (il fit SAS la même réponse que dans le premier hadith).

264 – D'après Abou Saleh de Abou Horaïra qui a dit : le prophète SAS veillait la nuit à prier, au point que ses pieds s'enflaient et on lui faisait la même remarque que dans le premier et le second hadith, et il répondait toujours de la même façon. Note : C'était aussi pour donner l'exemple à sa nation à qui il avait recommandé SAS : priez comme vous m'avez vu le faire. Pour leur montrer aussi que personne ne doit être si sûr de lui qu'il doit interrompre ou cesser ces adorations surérogatoires. Cependant, il n'a jamais été pour l'exagération, puisqu'il a montré son mécontentement le jour où il a entendu que trois hommes se sont vanté d'aller loin dans leurs pratiques, puisque le premier priait toute la nuit, sans se permettre de repos, le second jeûnait tous les jours du mois, et le troisième se privait de se marier. Alors le prophète SAS leur dit :

« Par Dieu, je suis le plus pieux parmi vous, et celui qui connait le plus mes devoirs (ou ma religion) et pourtant, je jeûne et je mange, je prie et je dors, et je me marie avec les femmes ; celui qui refuse de suivre ma tradition, ne fait pas

partie de ma nation » (si le prophète SAS a dit : je me marie avec les femmes, c'est que notre religion nous permet d'épouser jusqu'à quatre femmes sous le même toit.Toutefois, exception était faite pour le prophète SAS qui avait le droit d'épouser plus de quatre femmes).

265 – D'après Al-Aswad bni Yazid, qui a dit : J'ai posé la question à Aïcha BDSE : Comment était la prière nocturne du prophète SAS ? Elle me répondit : Il dormait durant la première partie de la nuit, puis se réveillait (pour prier) Et avant l'aube, il couronnait sa veillée sacrée par une prosternation, puis il se rendormait (ou plutôt, il se mettait dans son lit), et s'il avait envie de s'approcher de son épouse, il le faisait ; mais dès qu'il entendait le Adane, il sautait de son lit : au cas où il était impur, il accourait vers l'eau pour se laver, sinon, il se contentait de faire ses ablutions ; et ensuite, il sortait pour la mosquée.

266 – D'après ibn A'âbbas, qui l'a informé : qu'il a passé une nuit chez sa tante Maïmouna (l'une des épouses du prophète SAS) puis : je me suis étendu sur le sofa, en largeur, et le prophète SAS s'y était étendu aussi, en longueur, et s'endormit SAS ; et au milieu de la nuit (un peu plus ou un peu moins que minuit) il s'est réveillé SAS et s'est mis à s'essuyer le visage, comme pour chasser le sommeil ; il récita les dix derniers versets de la sourat « Al-'Imrane », puis il a pris une sorte de cruche où se trouvait de l'eau qu'il utilisa pour faire ses ablutions. Ensuite, il commença à prier. Abdallah ibn A'âbbass continue : Je me suis approché de lui SAS et il a posé sa main sur mon crâne et la laissa glisser jusqu'à mon oreille droite qu'il s'est mis à tordre – sans méchanceté – je l'ai vu prier deux

prosternations, puis deux autres puis encore deux autres, et ceci six fois, puis il se rendormit ; quand il a entendu le mouaddine, il s'est réveillé, a encore fait deux prosternations courtes, et il est sorti à la mosquée pour faire la prière du sobh en commun. Note : le rapporteur est un neveu de Maïmouna ; et comme c'était encore un petit garçon, il n'a pas eu besoin d'une grande place pour dormir puisqu'il s'est couché sur juste un coin du sofa aux pieds du prophète SAS. Quant au fait de s'approcher de lui pendant sa prière, prouve d'une part qu'il n'avait pas encore atteint l'âge de sept ans, âge auquel la pratique de la prière devient obligatoire, et d'autre part, que le prophète SAS ne se dérangeait pas de la présence des petits enfants – qu'il aimait beaucoup – pendant la prière.»

267 – D'après ibn A'âbbas qui a dit : Le prophète SAS avait l'habitude de faire la prière nocture de treize prosternations.

268 – D'après Aïcha, que : lorsque le prophète SAS ne pouvait faire sa prière nocturne à son temps (soit qu'il avait trop sommeil, soit qu'il était trop fatigué), il se rachetait le lendemain en faisant douze prosternations (la treizième étant celle du Witr, ne se fait que la nuit et avant l'aube).

269 – D'après Abou Horaïra, que le prophète SAS a dit : si l'un de vous se réveille la nuit, qu'il inaugure sa prière par deux courtes (ou légères) prosternations.

270 – D'après Zaïd ibn Khalid Aljouhny, qui a dit : je me suis promis d'observer la prière du prophète SAS. Pour cela, j'ai réitéré sa hutte (?) pour le guetter. Il a prié deux prosternations légères ; ensuite, il a fait deux prosternations assez longues (à trois reprises) et il a fait

deux prosternations qui ne ressemblaient pas aux deux précédentes, puis encore deux prosternations qui ne ressemblaient pas aux deux précédentes (à trois reprises). Autrement dit : deux prosternations légères, suivies de deux autres assez longues puis huit autres de moins en moins longues, et il a achevé par une prosternation (ou witr), le total était treize prosternations).

271 – D'après Abou Salama bni Abderrahmane, qu'il l'a informé qu'il a questionné Aïcha : Comment était la prière du prophète SAS pendant le mois de Ramadan ; elle répondit : le prophète SAS n'a jamais dépassé onze prosternations ni en Ramadan, ni en dehors de Ramadan ; il les fractionnait en trois parties : quatre prosternations dont je ne peux te décrire la beauté, puis quatre autres dont je ne peux te décrire la longueur, puis quatre autres, et il concluait par trois prosternations. Aïcha continue : et je lui ai demandé : ô envoyé de Dieu, tu dors avant de conclure par le witr ? – Sache ô Aïcha, que mes yeux dorment et que mon cœur reste éveillé.

272-273 – D'après Aïcha, que le prophète SAS priait la nuit onze prosternations et qu'il concluait avec la onzième ; après quoi, il s'étendait sur le côté droit pour dormir.

274-275 – D'après Aïcha qui a dit : le prophète SAS faisait neuf prosternations la nuit.

276 –Houdaïfa Bni Lyamane a rapporté que j'ai prié derrière le prophète SAS et quand il a voulu entrer dans la prière, il a dit : Allahou Akbarou doul-malakouti wa l'kibrya-e wa l'âdamah (vénération de Dieu). Ensuite, il a récité la sourat d'Al-bakara ; puis, il a fait une génuflexion d'une durée aussi longue que celle de la

station debout ; il disait SAS : Louanges à Dieu le merveilleux (trois fois) ; il relevait la tête et demeurait dans cette position autant qu'il était resté en génuflexion ; il disait : A dieu les Louanges (trois fois) ; il se prosternait et restait dans cette position autant que dans celle de la station debout ; il disait : louanges à Dieu le plus haut (trois fois) ; il relevait la tête et restait ainsi aussi longtemps que dans le Soujoud en disant : Dieu pardonne-moi (deux fois). Et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il a récité les sourates les plus longues : Al Bakara, Ali-Imrane, Annissa-e, Al-An'âme. (Toutefois, Chou'êba a douté des sourats : Al Bakara et Al-an'âme).

277 – D'après Aïcha, qui a dit : le prophète SAS a fait une prière nocturne, en ne répétant qu'une seule « aya » (verset) du Coran : c'est le verset n° 118 d'Al-maïda : Tu es leur Créateur et ce sont Tes serviteurs, aussi, si Tu les persécutes c'est Ton droit, et si Tu leur pardonnes, Tu es le Capable et le Sage.

278-279 – D'après Abou Waïl d'Abdallah qui a dit : une nuit, j'ai prié avec le prophète SAS ; il a tellement prolongé la position debout que j'ai failli faire une impolitesse – Et qu'aurais-tu fait ? – J'aurai laissé le prophète SAS continuer tout seul et m'asseoir !

280 – D'après Is-hak ibn Moussa Al-Ansary, et Mo'ên, d'après Malek, de Abou-annadr, de Abou Slama, de Aïcha, que le prophète SAS a fait sa prière en étant assis, il récitait dans la même position, jusqu'au moment où il ne lui resta à réciter que trente ou quarante versets, alors, il se releva, continua sa récitation, ensuite, il « génuflexa » puis se prosterna et il répéta cette opération à chaque

prosternation. Note : ce hadith nous apporte la preuve que le croyant peut s'asseoir durant les prières surérogatoires.

281 – D'après Abdallah ibn Chakik qui a dit : J'ai demandé à Aïcha BDSE, de me décrire la prière du Prophète SAS – aussi bien celle écrite que la surérogatoire – et elle me répondit : Il priait longuement debout, et autant de temps assis ; quand il récitait en position debout, il se génuflexait et se prosternait de même debout ; et s'il récitait assis, il terminait les deux gestes assis de même.

282 – D'après Hafsata, l'une des épouses du prophète SAS, qu'elle a dit : Je n'ai jamais vu le prophète SAS prier assis, sauf à l'approche de son décès d'environ un an, période durant laquelle il faisait ses prières surérogatoires assis ; alors, il récitait la sourat jusqu'à ce qu'elle soit plus longue que celle qui est longue.

283 –Aïcha a rapporté que : Avant la mort du prophète SAS, il faisait la plupart de sa prière dans la position assise.

284 – D'après ibn Omar BDSE, qui a dit : j'ai fait derrière le prophète SAS une prière de deux prosternations, une autre de deux prosternations après le dohr, deux autres prosternations après le Maghreb – chez lui – et deux autres après le I'îchae chez lui aussi.

285- Ibn Omar a rapporté : Hafsah m'a dit : que le prophète SAS faisait deux prosternations au moment du lever de l'aube, et au moment de l'appel ; et Ayoub a dit : je pense qu'il (Nafi'ê) a dit : deux prosternations légères.

286 – D'après ibn Omar qui a dit : J'ai appris du

prophète SAS huit prosternations : deux avant le dohr, deux après le dohr, deux après le maghreb et deux après le i'îchae. Note : vous remarquez qu'il n'y a pas de prière surérogatoire avant le maghreb, car c'est un moment où la prière surérogatoire est proscrite.

Ibn Omar a dit : Hafsa m'a parlé de deux prosternations après le lever du soleil, mais je n'ai jamais assisté à cette prière de la part du prophète SAS.

287 – D'après Abdallah ibn Chakik, qui rapporte : j'ai posé la question à Aïcha BDSE, sur la prière du prophète SAS, et elle a répondu : Il faisait deux prosternations avant le dohr, deux après, deux après le Moghreb, et deux après le Iîcha-e, deux avant le fajr.

288 –A'âssem ibn Abou Damara a rapporté : Nous avons posé la question à Ali BDSL sur la prière diurne du prophète SAS et il a répondu : Vous ne pourrez point faire autant que lui SAS – Dis toujours, celui qui arrivera à appliquer le fera, et celui qui n'arrivera pas Abandonnera. Alors il expliqua : (confirmation du hadith n° 286 mais au lieu d'accorder les prières surérogatoires avec les moments de la prière écrite : dohr, asr etc, il a dit : lorsque le soleil arrive à tel point du ciel, le prophète SAS fait tant de prosternations). Il a ajouté : il séparait les prosternations entre elles (deux par deux) en saluant les anges proches, les prophètes et leurs disciples parmi les croyants et les musulmans.

XLI – CONCERNANT LA PRIÈRE DU DOHA DU PROPHÈTE SAS

Note : La prière du Doha est une prière surérogatoire ; son temps varie entre le moment qui suit

le lever du soleil (trente minutes après) et celui qui précède le dohr (trente minutes avant le dohr).

289 – D'après Yazid Arrichk, qui a dit : J'ai entendu Mo'âdata dire : J'ai demandé à Aïcha : le prophète SAS pratiquait-il la prière du Doha ? – Oui, il faisait quatre prosternations, et quand il pouvait faire plus, il le faisait (la prière du Doha peut être de deux prosternations, comme elle peut être de douze prosternations, suivant la possibilité et la tolérance de chacun).

290 – D'après Anas bnou Malik, que le prophète SAS pratiquait la prière du Doha, six prosternations.

291 – D'après Abderrahmane ibn Abou Laïla qui a dit : Personne à part Oum Hany ne m'a dit avoir vu le prophète SAS faire la prière du Doha ; elle raconte que le prophète SAS est entré chez elle le jour de la conquête de la Mecque, et il s'est lavé ; puis il a fait huit prosternations, tout ce qu'il y a de plus court, sauf qu'il perfectionna le Roukou'ê et le Soujoud.

292 – D'après Abdallah ibn Chakik qui a dit : J'ai dit à Aïcha : le prophète SAS priait au Doha ? – Seulement quand il revenait de voyage. Note : Ce hadith contrarie le n° 289 ; elle a voulu peut être dire que lorsqu'il est en voyage ou hors de sa tribu, il réserve cette prière jusqu'à son retour au domicile. A ce sujet, le prophète SAS nous a ordonné de réserver certaines de nos prières surérogatoires pour notre foyer, pour ne pas le confondre avec les cimetières (où il est interdit de prier). Par ailleurs, il faut rappeler que notre religion nous permet de raccourcir nos prières (de les abréger) quand nous sommes à une distance de quatre-vingts miles de notre

résidence ; ceci pour les prières écrites – alors pour celles surérogatoires, il est possible que par manque de temps le croyant peut en être dispensé.

293 – D'après Abou Saïd Al-koudry qui a dit : le prophète SAS persévérait dans la pratique de la prière du Doha, jusqu'à ce que nous disions : il ne l'abandonnera jamais ! Et quand il cessait de la faire, nous disions : Il ne la fera jamais !

294-295 – D'après Abou Ayoub Al-ansary, que le prophète SAS était fidèle à la prière du zénith (trente minutes avant le dohr environ). Le rapporteur continue : j'ai posé la question au prophète SAS : ô envoyé de Dieu, je te vois chaque jour faire quatre prosternations avant le Dohr – Effectivement ; sache que les portes du ciel s'ouvrent au moment du Zawal, et ne se referment que après la prière du Dohr, et j'aime qu'il me soit élevé une bonne action à ce moment de bien. – Et comportent-elles toutes une récitation ? – Il répondit SAS : Oui – Et y a-t-il un salut entre chaque paire de prosternations ? – Le prophète SAS répondit : Non (autrement dit : les quatre prosternations doivent être faites d'un seul traite, et non séparées deux par deux).

296 – D'après Abdallah ibn Assaïb, que le prophète SAS faisait quatre prosternations avant le déclin du soleil, et avant le Dohr, et il a dit SAS : c'est une heure où les portes du ciel s'ouvrent, et j'aime exécuter une bonne action à cette heure, action qui montera au ciel.

297 – D'après Ali BDSL qui a dit : qu'il faisait quatre prosternations avant le Dohr, et il a cité que le prophète SAS les faisait au déclin du soleil et qu'il prolongeait cette prière.

XLII – CHAPITRE DE LA PRIÈRE SUREROGATOIRE AU FOYER

298 - D'après Harame bnou Mou'âwya, de son oncle

Abdallah ibn Sa'êd qui a dit : j'ai posé la question au prophète SAS : quel rapport y a-t-il entre la prière au domicile et celle faite à la mosquée ? IL répondit SAS : Vois-tu la proximité de mon domicile de la mosquée ? (il n'y avait en fait qu'une porte communicante entre les deux). Eh bien, sache que : que je prie chez moi est préférable pour moi que de le faire à la mosquée, sauf s'il s'agit de la prière prescrite.

XLIII - CONCERNANT LE JEÛNE DU PROPHÈTE SAS

299 – D'après Abdallah ibn Chakik, qui a dit : J'ai questionné Aïcha sur la façon de jeûner du prophète SAS, et elle me répondit : Il jeûnait SAS jusqu'à ce que nous disions : il a jeûné ; et il s'abstenait de jeûner jusqu'à ce que nous disions : il s'est retenu de jeûner. Cependant, le prophète SAS n'a jamais jeûné trente jours de suite, depuis qu'il est venu à Médine, si ce n'est au mois de Ramadan.

300 – D'après Anas bnou Malik, qu'il a été questionné sur la façon de jeûner du prophète SAS, et il répondit : Il jeûnait au long du mois, jusqu'au point où l'on disait : ça y est, il va poursuivre le jeûne jusqu'à la fin du mois ; et il s'abstenait de jeûner jusqu'à ce qu'on disait : ça y est, il ne jeûnera pas un seul jour de ce mois. De même pour la prière nocturne, si tu t'attends à le voir en train de faire sa prière, tu le verras dans la position de la prière ; et si tu t'attends à le voir endormi, tu le verras endormi.

301 – D'après ibn Abbas qui a dit : le prophète SAS jeûnait jusqu'à ce que nous disions : on dirait que le prophète a l'intention de jeûner le mois entier ; puis, il s'abstenait, jusqu'à ce que nous disions : on dirait qu'il

ne compte nullement jeûner. Toutefois, il n'a jamais jeûné trente jours suivis, si ce n'est pendant le mois de Ramadan ; et ce depuis son arrivée à Médine.

302 – D'après Oum Salama, qui a dit : Je n'ai jamais vu le prophète SAS poursuivre le jeûne durant deux mois suivis, sauf Cha'êbane et Ramadan (Abou Issa a dit : c'est un « Isnad » (appui sûr). Ce qui veut dire que l'appui cité auparavant est véridique d'après les deux Cheikhs : bnou Hajar aussi a parlé de cela.

Abou Salama a dit la même chose, qu'il tient de Oum Salama ; de même que ce hadith a été rapporté par plus d'un, qui le tiennent de Abou Salama, de Aïcha, du prophète SAS ; comme il est possible que Abou Salama Bni Abderrahmane l'a rapporté de Aïcha, et avec Oum Salama, tous l'ont rapporté du prophète SAS. Ceci est vrai, car Abou Salama rapportait d'Aïcha et de Oum Salama BDSE.

303 – D'après Aïcha qui a dit : Je n'ai jamais vu le prophète SAS jeûner autant qu'en Cha'êbane : il le jeûnait en entier (c'est-à-dire : trente jours suivis) et parfois un peu moins de trente jours. Note : le jeûne de la dernière quinzaine de Cha'ebane est déconseillé pour la nation musulmane, pour leur permettre de se reposer et d'envisager le jeûne de Ramadan. Mais si le prophète SAS le faisait, c'est que lui n'est pas constitué comme le reste de l'humanité, puisqu'il a dit lui-même SAS : Sachez que Dieu me nourrit et me désaltère. Il avait SAS une force surhumaine.

304 – D'après Abdallah, qui a dit : le prophète SAS jeûnait tous les trois jours, et c'est rare qu'il s'en abstenait le vendredi.

305 – D'après Aïcha : le prophète SAS jeûnait-il trois jours de chaque mois ? – Oui – Lesquels ? – Il ne donnait pas d'importance à leur classement (par rapport au mois).

306 – D'après Aïcha qui a dit : le prophète SAS s'appliquait à jeûner chaque lundi et jeudi.

307– D'après Abou Moss'âb Al-Madiny, de Malek ibn Anas, de Abou-Nadar, de Abou Salama bni Abderrahmane, de Aïcha qui a dit (confirmation du hadith n° 303).

308 – D'après Abou Horaïra, que le prophète SAS a dit : Les actes sont exposés devant Dieu Tout Puissant chaque lundi et jeudi, et j'aime que mes actes soient exposés alors que je suis à jeun.

309 – D'après Aïcha qui a dit : le prophète SAS jeûnait de chaque mois (pair), le samedi, dimanche, lundi ; et du mois (impair) : le mardi, mercredi et jeudi.

310 – D'après Aïcha qui a dit : « Les Korachites jeûnaient le jour d'Achoura dans la Jahilya ; le prophète SAS le faisait de même ; et quand il est arrivé à Médine, il a continué à le faire et a ordonné aux croyants de le faire de même (ceci avant la prescription du jeûne de Ramadan), mais après avoir légiféré du jeûne de Ramadan qui est devenu obligatoire, on décida du jeûne d'Achoura comme surérogation. Note : Achoura est le dixième jour du mois de Moharram, dont le premier jour est le commencement de l'année de l'Hégire. Le jeûne du Ramadan devint obligatoire la seconde année de l'Hégire.

311 – D'après A'âlkama qui a dit : J'ai demandé à Aïcha : le prophète SAS avait-il des jours spéciaux (jours où il faisait des bonnes actions) ? Elle répondit : Ses actions étaient permanentes ; puis : qui de vous peut

supporter ce que supportait le prophète SAS ?

312 – D'après Aïcha qui a dit : le prophète SAS est rentré dans le domicile conjugal alors que j'étais avec une amie. Il me demanda : quelle est cette femme ? – C'est unetelle ; elle veille (à prier). Il dit SAS : Ne faites que ce que vous pouvez supporter comme actes, car, par Dieu, Le Seigneur n'abandonnera que lorsque vous Abandonnerez. Le prophète SAS aimait les croyants qui étaient fidèles et persévérants dans leurs adorations (ou pratiques). Un jour, il a dit SAS : Les meilleurs actes sont ceux qui sont modérés, mais durables.

313 – D'après Abou Salih qui a dit : j'ai posé la question à Aïcha et à Oum Salama, quel est le meilleur acte (ou les actes préférés chez le prophète SAS ? Elles répondirent : Ceux exécutés régulièrement par leurs auteurs, même s'ils sont minimes (ou sans grande importance).

314 – D'après A'âssem ibn Hamid qui a dit : j'ai entendu A'âouf Bnou Malik dire : Une nuit, j'étais avec l'envoyé de Dieu SAS, et je l'ai vu se frotter les dents avec le siwak, après quoi, il a fait ses ablutions ; il a commencé à faire sa prière, et je l'ai imité. IL a entamé la récitation de la sourat Al-Bakara, et chaque fois qu'il arrivait à un verset comportant le mot « miséricorde », il la sollicitait ; et chaque fois qu'il rencontrait dans sa récitation le mot « persécution », il priait Dieu de la lui épargner ; puis, il se génuflexait durant un temps égal à celui de sa station debout, durant sa génuflexion, il disait : Louanges à Dieu, le Puissant, le Grand, le Capable... Ensuite, il se prosternait durant un temps égal à celui de sa génuflexion et il disait : (les mêmes louanges que dans la

génuflexion : Soubhana Dhi l'jabarout, wa l'malakout, wa l'kibria-e wa l'âdama). Puis, il a récité la sourat Al-Imrane, et il a continué à réciter sourat par sourat, et à chaque prosternation, il reprenait les mêmes gestes et les mêmes paroles (seule la sourat changeait).

XLIV - CONCERNANT SA FAÇON DE LIRE (ou de réciter) SAS

315 – D'après Ya'êla ibn Mamlak, qu'il a posé la question à Oum Salama au sujet de la façon de réciter du prophète SAS (je précise sur « réciter », car le prophète SAS était illettré ; par conséquent, tout ce qu'il savait, était inspiré par Dieu par l'intermédiaire de l'archange Gabriel, qui lui inculquait le savoir, par la seule écoute et non par l'écriture) ; elle répondit : il prononçait distinctement et explicitement.

316 – D'après Katada qui a dit : J'ai posé la question à Anas ibn Malik : comment était la lecture du prophète SAS ? Il répondit : il allongeait (c'est-à-dire que les lettres qui méritent d'être allongés, il les allongeait par exemple : en cas de « tanwine » du « Alif, du Waw et du Ya-e ».

317 – D'après Oum Salama qui a dit : le prophète SAS lisait le Coran, groupe de mots par groupe de mots : Alhamdou lillahi Rabbi l'âlamine – il s'arrêtait, puis : Arrahmani Rahim, puis il s'arrêtait, puis : Maliki Yawmi Dine (le mot « maliki » est prononcé par certains avec un simple a et par d'autres dont le prophète SAS, avec deux a, et c'est un exemple de prolongation).

318 – D'après Abdallah ibn Abou Kaïss, qui a dit : J'ai demandé à Aïcha BDSE, si le prophète SAS lisait en élevant la voix, ou s'il le faisait sans émettre de son ? Elle

répondit : il lisait des deux manières ; parfois il lisait à voix haute et parfois il lisait à voix basse. Je répondis : Louanges à Dieu qui nous a facilité les choses.

319 – D'après Oum Hany, qui a rapporté : J'entendais la lecture du prophète SAS, alors que j'étais étendue sur mon lit.

320 – Abdallah ibn Maghfal a rapporté que : J'ai vu le prophète SAS sur sa chamelle le jour de la conquête, alors qu'il récitait la Sourat d'Al-Fath. Il a récité en embellissant la récitation. Alors Mo'âwya bnou Korrat a dit : Si je n'avais craint que les gens ne se rassemblent autour de moi, je me serais moi aussi appliqué (dans la récitation du Coran).

321 – D'après Katada, qui a dit : Tous les prophètes que Dieu Tout Puissant a envoyés ont un beau physique, une belle voix, et votre prophète l'était de même, et par conséquent, il n'avait pas besoin d'embellir sa récitation.

322- D'après ibn Abbas qui a dit : La lecture du prophète SAS était passible d'être entendue d'un côté de la maison à l'autre.

XLV - CONCERNANT SA FAÇON DE PLEURER SAS

323 – D'après ibn Abdillah bni Chakhir, de son père qui a dit : j'ai rejoint le Prophète SAS alors qu'il priait ; et on lui entendait un zézaïment, comparable à celui du bouillonnement de l'eau dans la marmite (preuve qu'il était en train de pleurer, tout en faisant sa prière SAS).

324 – D'après Abdallah ibn Mass'oûd, qui a dit : le prophète SAS m'a demandé de lui réciter (ou de réciter pour lui, le Coran) – ô envoyé de Dieu, tu veux que je récite devant toi, alors qu'il est descendu sur toi ? Il répondit SAS : oui, mais j'aime l'entendre de la voix

d'autres que moi ! Alors j'ai récité la sourat d'Annissa-e, jusqu'à « Nous t'avons fait venir, pour témoigner (ou pour être témoin) de ceux-là ». A ce verset, j'ai vu les yeux du prophète SAS répandre des larmes.

325 – D'après Abdallah bni A'âmr, qui a dit : Du temps du prophète Sas, le soleil s'est éclipsé, et notre prophète s'est mis à prier ; il est resté dans la position debout si longtemps que nous avons pensé qu'il n'allait pas se génuflexer ; puis, il a relevé la tête et l'a gardée longtemps ainsi ; il a génuflexé enfin ; il s'est prosterné et est resté longtemps dans cette position, dans laquelle il s'est mis à renifler et à pleurer en implorant : Dieu, ne m'as-tu pas promis de ne point persécuter (punir) ma nation, tant que je demeure entre eux ? Dieu, ne m'as-Tu pas promis de ne point les punir tant qu'ils prieront et Te demanderont de leur pardonner ? Et nous voici en train de Te demander de nous pardonner.

Quand il a terminé sa prière, le soleil est réapparu. Alors, il a remercié Dieu et a récité des louanges et il a dit : Sachez que la lune, aussi bien que le soleil, sont deux miracles parmi les miracles divins et que ni l'un ni l'autre ne s'éclipsent à la mort ou à la naissance de qui que ce soit ; aussi, si vous assistez à cette éclipse, fuyez vers la prière et vers les implorations. Note : Cette éclipse avait eu lieu en même temps que le décès du fils unique du prophète SAS Ibrahim, et les gens en déduirent que c'est à cette occasion que le soleil s'est éclipsé ; raison pour laquelle le prophète SAS a éclairé ses adeptes, en leur expliquant que la lune et le soleil ne s'éclipsent ni à la naissance ni à la mort de personne...) ; concernant le

nombre de prosternations, il y en a qui ont dit qu'elles sont du nombre de huit, et il y en a qui ont dit qu'elles sont du nombre de six ; d'autres disent qu'elles sont au nombre de quatre et d'autres encore, de deux ; Aïcha BDSE fait partie de ceux qui sont pour le nombre de quatre. Sa spécificité consiste dans le fait que chaque prosternation comprenne deux génuflexions et deux prosternations, au lieu d'une dans les prières ordinaires.)

326 – D'après ibn A'âbbass, qui a dit : le prophèteSAS a pris une de ses filles – qui agonisait – sur ses genoux (ou dans son giron) ; elle est morte dans cette position. Oum Aïmane (la nourrice du prophète SAS) s'est écriée, et il lui reproche : Tu pleures chez l'envoyé de Dieu ? – Ne pleures-tu pas toi-même ?! - Mai non, je ne pleure pas, ce n'est qu'une miséricorde, car le croyant est bien dans tous les cas – même au moment où son âme est extraite d'entre ses flancs, il remercie le bon Dieu.

327 – D'après Aïcha, BDSE, que le prophète SAS a embrassé Othmane ibn Mad'oûne – mort – et il pleurait (ou il a dit : et ses yeux versaient des larmes).

328 – D'après Anas bnou Malik qui a dit : Nous avons assisté à l'enterrement d'une des filles du prophète SAS, alors qu'il était assis à la tête du tombeau, et j'ai vu ses yeux se mouiller. Il dit SAS : Y a-t-il parmi vous un homme qui n'a pas eu de rapports intimes avec son épouse cette nuit ?).

XLVI - CONCERNANT LA LITERIE DU PROPHÈTE SAS

329 – D'après Aïcha qui a dit : Le lit du prophète SAS était de peau, rempli de chaume (ou d'alfa)

330 – D'après Aïcha la question : Comment était la literie du prophète SAS, dans ta maison ? (confirmation du hadith n° 329)

On a posé la même question à Hafsa et elle répondit : J'avais une couverture que je pliais en deux pour que le prophète SAS dormit dessus. Une nuit, j'ai proposé : et si je la pliais en quatre, elle serait plus douce ! ou plus confortable. Effectivement, nous la pliâmes en quatre, mais le matin, il demanda SAS : sur quoi ai-je dormi hier ? – C'est la même couverture que d'habitude, sauf que nous l'avons pliée en quatre au lieu de deux ; car nous avons pensé que ce serait plus confortable. Sa réaction SAS fût : Rendez-la à son premier état, car son confort et sa douceur m'ont empêché de me réveiller pour faire ma prière (tahajjoud, fajr).

XLVII- CONCERNANT SA MODESTIE SAS

331 –Omar bnou L'Khattab BDSE, rapporte que le prophète SAS a dit : Ne me louez pas exagérément (ou : ne me flattez pas) comme l'ont fait les chrétiens pour Issa le fils de Mariam (le Christ), car je ne suis que le serviteur de Dieu ; aussi, dites (appelez-moi) le serviteur de Dieu et Son envoyé.

332 – D'après Anas bnou Malik, qu'une femme s'est présentée au prophète SAS et lui a dit : J'ai besoin de vous consulter sur une affaire ; il répondit SAS : Tu peux me rencontrer sur n'importe quel chemin de ton choix dans Médine, je t'écouterai (du temps du prophète SAS tout endroit à l'air libre était appelé chemin).

333 – D'après Anas bnou Malik, qui a dit : le prophète SAS rendait visite aux malades, assistait aux funérailles ; il montait sur l'âne et répondait à l'invitation de l'esclave.

Le jour de Bani Koraïdha, il montait un âne dont la bride était en alfa, et dont le bât était de même en alfa.

334 – D'après Anas bni Malik qui a dit : L'on invitait le prophète SAS à un repas composé de pain d'orge et de graisse rance, et il répondait à l'invitation. Une fois, il avait besoin d'argent et il a dû l'emprunter à un juif (depuis toujours les juifs ont joué le rôle de banquiers), contre l'hypothèque de son armature. Il n'a jamais pu la récupérer, jusqu'à ce qu'il décéda SAS.

335 – D'après Anas bnou Malik, qui a dit : le prophète SAS s'est rendu à la Mecque à (environ 500 km de Médine) en pèlerinage, sur une monture médiocre, recouverte d'un morceau de velours ne valant même pas quatre dirhams, et il a dit : Dieu, fasse que ce ne soit pas un voyage uniquement pour la démonstration ou pour la réputation (beaucoup de gens, de nos jours vont en pèlerinage, dans le seul but qu'on les nomme Haj ; et le prophète Sas a prié Dieu pour que son pèlerinage à lui, soit un culte et l'accomplissement d'un devoir religieux, et non pour qu'on dise qu'il a fait le pèlerinage !).

336 – Anas a dit : Aucun homme (ni aucune femme) n'était aussi cher à leur cœur que le prophète SAS. Quand ils le voyaient arriver, ils ne pouvaient pas se lever à sa rencontre, tellement ils savaient qu'il détestait cela.

337 – D'après Hassan ibn Ali, qui a dit : j'ai posé à mon oncle Hind bni Abou Hala, la question au sujet de la parure du prophète SAS – et c'était un bon descripteur – J'avais envie qu'il m'en décrive une partie ; il dit : le prophète SAS était d'une carrure importante : son visage avait l'éclat de la lune pendant la plénitude... le hadith est long, que voici :

(voir le hadith n° 7 au début de ce livre).

Al Hassan a dit : Je l'ai caché longtemps à Houssaïne ; puis, il lui a posé la même question que moi, et j'ai constaté qu'il a questionné son père sur sa « sortie », sa rentrée, son physique... bref, il n'a rien oublié.

Houssaïne a dit : J'ai questionné mon père sur son entrée chez lui SAS, et il me répondit : Quand il rentrait chez lui SAS, il fractionnait son entrée en trois parties : (c'est-à-dire : son temps) : un tiers pour son Créateur, une partie pour sa famille et le troisième tiers pour lui-même ; quant à sa part du temps, il la partageait à son tour entre lui-même et les gens. Il répondait aux absents à travers les présents, puisqu'il leur demandait d'informer ceux qui n'ont pas pu se présenter. Il n'épargnait aucun renseignement ni aucune information, qu'il devait communiquer aux demandeurs. Parmi ses vertus SAS, est qu'il distinguait entre les gens de sa nation – suivant leur rang dans la pratique de la religion, car par eux il y avait celui qui avait un besoin, et celui qui en avait deux et qui en avait trois besoins ; alors, il s'en occupait et les occupait à ce qui serait bénéfique pour eux et pour leur nation ; ce qui les aidera à se passer de tendre la main (c'est-à-dire : de mendier). Il leur apprenait ce qui leur était utile. IL leur demandait de lui transmettre les quêtes des personnes qui n'ont pas pu venir eux- mêmes se renseigner ou demander. Il disait SAS à ce sujet, que celui qui transmet la demande d'autrui à un chef ou à un responsable, celui-là, Dieu lui stabilisera les pieds le jour des comptes (c'est-à-dire qu'il sera posé, ses idées seront claires et ses réponses de même), et il ne lui sera reconnu que cette œuvre, et cela ne sera

accepté que de lui ; lui et ses semblables, entreront (au Paradis) en demandeurs, et ne se sépareront qu'à leur goût, et ils en sortiront en conseilleurs du bien.

Houssaïne a dit : Puis, je lui posai la question sur sa sortie. Il répondit : le prophète SAS tenait sa langue, sauf en ce qui le concernait ; il unissait entre les coyants et ne les faisait pas s'éloigner de lui ; il était généreux envers les chefs de toute tribu, et il lui fesait endosser la responsabilité de ses sujets. Il se méfiait de certains gens ; pourtant, il ne se renfrognait jamais devant l'un d'eux. Il demandait après ses amis ; il se souciait du sort des gens ; il encourageait les bons actes et ne cachait pas son avis et sa franchise devant les mauvais agissements qu'il affaiblissait et décourageait. Il était d'un caractère tempéré ; il ne contrariait personne. Il n'abandonnait jamais, de peur que les autres s'ennuient et Abandonnent ; pour chaque situation, il était équipé ; il ne reculait pas devant la justice, ni il l'outre-passait ; ses adeptes étaient les meilleurs hommes ; et les préférés pour lui étaient ceux qui donnaient les conseils les plus généraux (ou les conseils bénéfiques au plus grand nombre de gens) ; il classait (ou jugeait) les hommes suivant leur volonté à réconforter et à soutenir leur prochain.

Il continue : Puis, je l'ai questionné sur sa facon de s'asseoir ; il répondit : le prophète SAS ne s'asseyait ni ne se levait, qu'en citant le nom de Dieu. Quand il rejoignait une assemblée, il s'asseyait à la dernière place libre, et il ordonnait aux gens de l'imiter en cela ; il donnait à chaque convive sa part de temps et d'attention). Il donnait l'impression à chacun qu'il était le plus favorisé par rapport aux autres ; quand on discute avec lui, ou qu'on dialogue, il

n'abandonne jamais le premier ; il patiente jusqu'à ce que son entreteneur cesse de parler. Celui qui vient lui demander une chose, ne s'en ira qu'après avoir obtenu cette chose, sinon, il le réconfortera avec de bonnes paroles. Les gens ont été couverts par ses largesses et sa politesse ; aussi, ils le considérèrent comme leur père, et pour cela, ils étaient – pour lui – égaux dans les droits.Ses assemblées étaient celles d'enseignement, de pudeur, de tolérance et de confiance ; assemblées durant lesquelles les voix ne s'élevaient guère, où les secrets des gens n'étaient pas divulgués et où on ne critiquait personne. Les membres de ces assemblées étaient égaux et ne se surpassaient qu'en crainte (de Dieu). Ils étaient modestes, respectant les plus âgés, protégeant les plus petits, se désistant au profit du plus besogneux, tolérant l'étranger.

338 – D'après Anas bni Malik qui a dit : le prophète Sas a dit : Je jure que si quelqu'un m'offre une patte (de mouton ou de veau), je l'accepterais (ou je ne la refuserais point) ; et si quelqu'un m'invite et qu'il me sert une patte, je me rendrais à ce repas.

339 – D'après Jaber qui a dit : le prophète SAS m'a rendu visite alors qu'il ne montait ni un cheval ni une jument perse (c'est-à-dire qu'il est venu à pied).

340 –Youssef ibn Abdallah ibn Sallam a rapporté : le prophète SAS m'a prénommé Youssef, m'a fait asseoir dans son giron et a caressé ma tête.

341 – D'après Anas ibn Malik : que le prophète SAS a entamé son pèlerinage à la Mecque, sur une monture médiocre, couverte d'une couverture en velours, dont nous avions estimé le prix à quatre dirhams ; et quand il

s'est bien installé sur sa bête, il a dit : Labbaïka (je répond, Dieu, à Ton appel – formule que l'on prononce au moment de la « nya » (ou intention de faire le Hajj ou la Omra) ; je souhaite faire un pèlerinage où la prétention et la réputation n'ont pas leur place.

342 – D'après Anas bnou Malik, qu'un tailleur a invité le prophète SAS, et lui a servi un plat de « Tharid » (sorte de crêpes arrosées de bouillon de viande ou de poulet), surmonté de courges qu'il aimait beaucoup SAS, et il s'en servit.

Thabit ajouta : et j'ai entendu Anas dire : depuis ce jour, je n'ai jamais manqué de faire ajouter ce légume à mes repas – du moins ceux qui ne sont pas incompatibles avec lui !

343 – D'après 'Oûmrah qui a dit : On demanda à Aïcha : A quoi passait le prophète SAS son temps quand il était dans sa famille (ou dans son foyer) ? Elle répondit : Il était comme tous les êtres humains : il s'occupait de ses vêtements, il trayait sa bête, bref, il se servait lui-même (ou : il s'occupait de ses besoins).

XLVIII - CONCERNANT LES VERTUS DU PROPHÈTE SAS

344 – D'après Kharija ibn Zaïd bni Thabit qui a dit : Un groupe d'hommes a rendu visite à ZaÎD BNI Thabit ? qui lui ont demandé : S'il te plaît, parle-nous (rapporte-nous) des hadiths du prophète SAS, et il a dit : Il y a tellement de choses à dire que je ne sais par laquelle commencer. Par exemple, parce que j'étais son voisin, chaque fois qu'il recevait l'inspiration, il me faisait venir SAS, pour que je le lui enregistre (il est connu qu'il était SAS illétré). D'autre part, lorsque nous étions assemblés,

quand nous parlions de choses concernant la vie, il partageait avec nous ce sujet ; si nous parlons de l'au-delà, il en parlait avec nous ; si nous parlons de la nourriture, il en parlait avec nous ; ceci est une idée sur le caractère du prophète SAS.

345 - D'après A'âmr bnou-l-'âss qui a dit : le prophète SAS accueillait les pires des gens avec un visage ouvert, et avec des mots gentils ; il les amadouait. Il faisait la même chose avec moi, au point où je me suis senti le meilleur de la tribu. Une fois, je lui ai demandé SAS : Qui est le meilleur de nous deux, Abou Bakr (Assidik) ou moi ? Il répondit Sas : Abou Bakr. Puis, je lui redemandai : qui de nous est le meilleur, Omar (Bnou L'khattab) ou moi ? Il répondit SAS : Omar. Je lui posai la même question au sujet d'Othmane (bnou Afane BDSE) et il répondit Sas : Othmane. Lorsque j'ai posé la question à l'envoyé de Dieu SAS, et qu'il m'a répondu sincèrement, j'ai souhaité ne lui avoir jamais posé ces questions.

346 – D'après Anas bnou Malik qui a dit : J'ai été au service du prophète SAS pendant dix ans, durant lesquelles il ne m'a jamais fait de reproche sur quelque chose (une tâche ou une besogne) que je n'ai pas faite, ou sur quelque chose que j'ai mal faite (une bêtise) ; même pas « ouf » (signe d'agacement). Le prophète SAS était le plus vertueux des gens. Je n'ai jamais touché de cachemire ou de soie, aussi douce que sa paume SAS ; Je n'ai pas non plus reniflé de musc ou de parfum plus odorant que la sueur du prophète SAS.

347 – D'après Anas bnou Malik que le prophète SAS qui a reçu un jour un homme qui avait sur le visage, la

trace de safran (il a dû manger une nourriture qui en comportait, mais qui s'est mal lavé après ce repas) ; le prophète SAS détestait regarder quelqu'un qui avait quelque chose qu'il n'aimait pas ; quand il fût parti, le prophète SAS dit à l'assemblée : Si au moins vous lui avez conseillé de se débarrasser de cette tache !

348 – D'après Aïcha BDSE qui a dit : Le prophète SAS n'était pas vulgaire, ni mal élevé ; il n'élevait pas la voix dans les marchés ; ne se vengeait pas ; au contraire, il avait un grand cœur, et il pardonnait et excusait.

349 – D'après Aïcha BDSE qui a dit : le prophète SAS n'a jamais frappé quelqu'un, ni quelque chose (ni femme ni esclave, ni valet, ni même a jeté quelque chose brutalement), sauf en guerre, pour la cause de Dieu.

350 – D'après Aïcha, qui a dit : je n'ai jamais vu le prophète SAS se venger pour un tort dont il a été victime si ce n'est quand les limites de Dieu ont été enfreintes ; à ce moment-là seulement, il devient tout ce qu'il y a de plus coléreux ; si on lui donne le choix entre deux choses, il choisit toujours la plus aisée, à condition qu'elle ne constitue pas un péché.

351 – D'après Aïcha BDSE qui a dit : le prophète SAS a été averti de la visite d'un homme qui devait être un parent lointain, et il a montré SAS sa contrariété ; cependant, il lui a permis d'entrer et lui a parlé poliment et gentiment (comme le recommande notre religion quand il s'agit d'un invité). Quand il fût sorti, je demandai au Prophète SAS : ô envoyé de Dieu, tu as maugréé à l'ouïe de son nom, et pourtant, tu lui as parlé poliment !? Il a répondu SAS : Sache, ô Aïcha, que le plus

vulgaire des gens est celui qu'on doit éviter et Abandonner, craignant son abus.

352 –Hossaïne ibn Ali BDSE rapporte : j'ai demandé à mon père : Quel était le comportement du prophète SAS, quand il était avec des convives : le prophète SAS était souriant en permanence ; d'un bon caractère, facile à vivre, ni vulgaire, ni crieur, ni grossier, ni critiqueur, ni avare ; il contrôlait ses envies, tout en gardant l'espoir de les satisfaire un jour ; il a renoncé à trois choses : la discussion (celle qu'il sait d'avance qu'elle est sans issue), le snobisme, les affaires qui ne le concernaient pas ; de même qu'il a épargné les gens de trois choses : il n'insultait personne, ne critiquait personne, ne cherchait jamais à transpercer les secrets des gens. Il ne parlait que pour dire quelque chose qui lui ferait gagner de bonnes actions ; lorsqu'il parlait, ses auditeurs baissaient la tête, et l'on aurait dit qu'ils avaient un oiseau sur la tête. Ils ne parlaient que s'il se taisait, et ils le faisaient poliment, sans élever la voix devant lui. Ils parlaient à tour de rôle. Ils étaient toujours d'accord sur le même sujet. Le prophète Sas riait de ce qui les faisait rire, était émerveillé parce qu'ils trouvaient drôle ; il était patient devant la rudesse ou la sècheresse de l'étranger qui venait s'enquérir ou poser une question, même si ses compagnons étaient irrités ; il les sermonnait en disant : Si vous voyez quelqu'un faire une requête, aidez-le (assistez-le). Il n'acceptait de louanges que de la part d'un reconnaissant ; il n'a jamais interrompu quelqu'un, et il attendait que son interlocuteur termine son discours pour se lever ou pour le conseiller.

353 – D'après Mohammad ibn Al-mounkadir qui a dit : J'ai entendu Jaber ibn Abdallah raconter : jamais le prophète SAS n'a été sollicité et a refusé de donner ou de répondre.

354 – D'après ibn Abbas, qui a dit : le prophète SAS était le plus généreux des gens, surtout pendant le mois de Ramadan et ce, jusqu'à la fin de sa vie, où l'archange Gabril lui rendait visite pour lui faire réciter le Coran (en vue de sa révision) ; à ce moment, le prophète SAS devenait plus généreux que la brise bienfaisante.

355 – D'après Anas bnou Malik, qui a dit : le prophète SAS n'a jamais économisé en vue de l'avenir (ou du lendemain).

356 – D'après Omar ibn Al-Khattab qui a dit : Un homme est venu demander au prophète SAS (soit une aumône, soit la dîme légale, soit simplement un don). Le prophète SAS lui répondit qu'il n'avait plus rien, mais je vais essayer d'emprunter et quand j'aurais une entrée (de fonds) je rembourserais (mon créancier) ; Omar intervint : ô envoyé de Dieu, tu lui as déjà assez donné et tu n'es pas obligé de t'engager au-delà de tes possibilités. Seulement, ces paroles contrarièrent le prophète SAS ; un homme parmi les ansars intervint : ô envoyé de Dieu, dépense, sans craindre la misère (ou la faillite). Le prophète SAS sourit, et son visage s'éclaira à cause de ce qu'a dit l'ansari. Il dit SAS : justement, c'est de ça que j'ai été ordonné (ou c'est pour cela que j'ai été envoyé) ; ou bien, il a dit : cela fait partie de ma mission.

357 – D'après Arrabi'ê ibn Mo̓u'âwad bni A'âfra-e qui a dit : J'ai offert au prophète SAS un plat rempli de dattes nouvelles, surmonté de quelques concombres velus, et il m'a donné une poignée de bijoux en or.

358 – D'après Aïcha, que le prophète SAS acceptait les cadeaux, et les rendait (c'est-à-dire qu'il en donnait autant ou plus à celui qui lui en offrait).

XLIX - CONCERNANT LA PUDEUR DU PROPHÈTE SAS

359 - D'après Saïd Al-khoudry, qui a dit : le prophète SAS était aussi pudique que la vierge dans son alcôve, et quand il était contrarié, nous le devinions aux traits de son visage.

360 – D'après Aïcha qui a dit : Je n'ai jamais vu – ni regardé- la partie la plus intime du prophète SAS.

L – CONCERNANT SA HIJAMA SAS

(c'est l'opération qui consiste à extraire le sang de la nuque du malade : la saignée)

361 – D'après Houmaïd qui a dit : On a demandé à Anas bni Malik son avis sur les honoraires du « saigneur » et il répondit : Le prophète SAS a été saigné par Abou Taïbata, et il lui ordonna deux Sa'ê (environ cinq kilos) de nourriture, soit du blé, soit des dattes, soit de l'orge etc...) ; il demanda à ses épouses de les lui remettre, mais elles ont Abaissé les honoraires à un seul sa'ê. Puis le prophète SAS leur dit : le meilleur remède qui existe, c'est bien la saignée. Note : de nos jours, il a possibilité de se faire saigner de façon très moderne, médicale, et de plusieurs points du corps.

362 – D'après Ali BDSL que le prophète SAS s'est fait saigner, et m'a ordonné de remettre les honoraires au saigneur.

363 – D'après Ibn Abbass, qui a dit : le prophète SAS s'est fait saigner à partir de la nuque et aussi entre les omoplates ; il a réglé le « saigneur », preuve que ce n'est pas interdit (de payer les services de ce soigneur).

364 – D'après ibn Omar, que le prophète SAS a fait venir un saigneur et quand il a terminé sa besogne, il lui a demandé SAS : quel sont vos honoraires ? Il répondit : trois sa'ês ; il lui Abaissa la valeur et lui en donna deux.

365 – D'après Anas ibn Malik qui a dit : le prophète SAS se faisait saigner à travers la nuque, et le dos et il le faisait soit le dix-sept, soit le dix-neuf, soit le vingt-et-un du mois (lunaire).

366 – D'après Anas, que le prophète SAS s'est fait saigner alors qu'il était en état de sacralisation, à Malal (entre la Mecque et Médine) à la suite d'un traumatisme au pied.

LI - CONCERNANT LES PRÉNOMS DU PROPHÈTE SAS

367 – D'après Mohammad ibn Jabir bni Mat'âme, de son père qui a dit : le prophète SAS a dit : Sachez que j'ai des prénoms : Mohammad, Ahmad, l'effaceur – car c'est par moi que Dieu efface la mécréance, je suis le ressusciteur, car les gens renaîtront sous mon pied ; je suis la conclusion, car après moi, il n'y aura plus de prophète.

368-369– D'après Houdhaïfat qui a dit : J'ai rencontré le prophète SAS sur l'un des chemins de Médine, et il m'a dit : je suis Mohammad, je suis le prophète de la miséricorde, le prophète du repentir, je suis l'assonance, je suis le prophète des épopées.

LII – CONCERNANT SA NOURRITURE SAS

370 – (voir le hadith n° 153)

371 – D'après Aïcha, qui a dit : Nous autres membres de la famille de Mohammad, il nous arrivait de demeurer un mois entier, sans allumer de feu dans notre foyer, et

nous nous contentions de dattes et d'eau.

372 – D'après Abou Talha, qui a dit : Nous nous sommes plaints au prophète SAS de la faim et nous lui avons découvert nos ventres, que nous avions ceints avec une pierre ; en guise de réponse, il nous montra le sien, qui lui, était serré avec deux pierres et non un seul !

373 – D'après abou Houraïra qui a dit : Un jour, le prophète SAS est sorti à une heure où il n'avait pas l'habitude de sortir, et où il n'avait pas non plus l'habitude de recevoir des visites ; il rencontra Abou Bakr (son beau-père) et il lui demanda : Qu'est-ce qui t'a fait venir ô Abou Bakr ? Je suis sorti dans le but de rencontrer le prophète SAS, contempler son visage et l'embrasser. A ce moment précis, Omar arriva et le prophète SAS (étonné) lui demanda à son tour : Qu'est ce qui t'a fait venir Omar ? – La faim, ô envoyé de Dieu – C'est un peu de cela qui m'a fait sortir. Ils se dirigèrent vers la maison de Abou L'haïtame bni Attaïhane Al-ansary – un homme qui possédait plusieurs palmiers et un grand troupeau ; cependant, il n'avait personne à son service. Ils demandèrent à son épouse : où est ton « compagnon » ? Elle répondit : Il est allé puiser de l'eau. A ce moment, le mari revint avec une grande cruche d'eau, qu'il avait des difficultés pour mener à bon port. Il la posa et vint à la rencontre du prophète SAS qu'il entoura de ses bras, en lui souhaitant la bienvenue ; il invita le groupe à entrer dans son jardin, étendit un tapis et les y fît s'asseoir. Il trancha un régime de dates et le posa devant ses hôtes. Le prophète SAS lui dit : tu aurais pu en arracher (ou en cueillir quelques dattes sans le couper tout entier ! – ô envoyé de Dieu, j'ai tenu à ce que vous

sélectionniez vous-mêmes les fruits que vous désirez. Puis, ils mangèrent et burent de cette eau ; et le prophète Sas dit : Par Dieu, cela tient de l'Eden : c'est la profusion pour laquelle il vous sera demandé des comptes le jour de la résurrection : une ombre fraîche, de bonnes dattes nouvelles, une eau désaltérante... Abou L'haïtame s'est levé dans l'intention de leur préparer un repas. Le prophète SAS lui dit : Ne t'en fais pas pour nous, et n'égorge pas pour nous une bête productrice de lait ! Mais il leur égorgea une bête (un chevreau) qu'il leur servit et qu'ils mangèrent. Le prophète SAS lui demanda : Avez-vous un serviteur ? Il répondit par la négative – Si je reçois des prisonniers (de conquêtes) je t'en donnerai un. Effectivement le prophète SAS en reçut deux, et il fit venir son généreux hôte et lui proposa : choisis-t-en un – ô envoyé de Dieu, je préfère m'en tenir à votre choix – Comme c'est une responsabilité dont je dois donner des comptes (au bon Dieu), alors, prend celui-là, car je l'ai vu prier et surtout, je te conseille d'en prendre soin. Abou L'Haïtame s'en est allé retrouver son épouse, et l'informa de ce qu'il a entendu du prophète Sas. Elle lui dit : Tu ne seras pas du même niveau de croyance que lui, que si tu le libères ! Soit, il est libre. Le prophète SAS dit : Dieu n'a envoyé aucun prophète, ni aucun Khalif, qu'il ne lui a donné deux sortes de collaborateurs : le premier lui ordonne de faire du bien, et lui conseille d'éviter le mal ; et une autre sorte qui ne cesse de lui montrer les mauvais chemins. Il n'y a pas de meilleure prévention que celle qui consiste à éloigner de soi, les mauvais collaborateurs.(je crois que le collaborateur ici c'est l'épouse) qui fait partie de la première catégorie).

374 – D'après Sa'êd ibn Abou Wakkas qui a dit: Je suis le premier homme à avoir versé du sang dans le sentier de Dieu, et je suis le premier homme a avoir lancé une flèche pour la cause de Dieu ; J'ai conquéris avec les amis du prophète SAS, et nous ne mangions que les feuilles des arbres et les plantes sauvages épineuses, au point que nos bouches s'en trouvèrent irritées. Nos excréments ressemblaient à ceux des moutons et des chameaux. La tribu de banou Assad ont commencé à critiquer ma façon de pratiquer la prière au point que j'ai pensé : J'ai échoué, j'ai perdu, et mes actions sont annulées !

375 – D'après Khalid bnou 'Oûmaïr et Chouïssa Abou Rakad ont rapporté que : Omar Bnou L'khattab a envoyé 'Oûtbah bna Ghazwane et lui a recommandé : Pars, toi et tes compagnons, et avancez jusqu'à ce que vous atteignez l'extrémité de l'Arabie et le commencement de la terre des non arabes ; alors, ils se sont dirigés vers Al-Mibrad (un endroit à Al-basrah à Baghdad) et où ils se sont demandés : Qu'est-ce ? On leur répondit : C'est Al-Basrah. Ils continuèrent jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à un petit pont, ils dirent : c'est ici que nous avons reçu l'ordre d'aboutir. Ils se sont arrêtés et ont dit le hadith en entier. Il continue : Alors 'Oûtbah ibn Ghazouane dit : Bien que je sois parmi les sept proches du prophète SAS, pourtant, nous n'avions pour nourriture que les feuilles des arbres jusqu'à ce que nos bouches se fendillèrent ; j'ai ramassé un jonc et je l'ai partagé avec Sa'êd ibn Abou Wakkass ; il n'y a pas parmi les sept un homme qui n'est pas commandant de l'une des colonies, et sûr que vous allez passer par l'expérience du commandement après nous.

376 – D'après Anas qui a dit : Le prophète SAS a dit : J'ai été effrayé à cause de Dieu, plus que personne ; j'ai été perpétré pour la cause de Dieu plus que quiconque ; il m'est arrivé de rester trente jours et trente nuits, avec Bilal, alors que nous ne possédions pas une nourriture valable pour n'importe quel créature vivante, mis à part quelque chose que cachait Bilal sous son aisselle.

377 – D'après Anas bnou Malik, que le prophète SAS n'a jamais eu au même repas (ou le même jour) à manger chez lui, du pain et de la viande, à part s'il avait des invités (notre religion nous ordonne, si nous avons des invités, de ne pas lever la main du plat, avant eux, pour ne pas les intimider, même si nous sommes rassasiés, nous devons faire semblant de manger).

378 – D'après Nawfal bnou Iyass Al-Hadly, qui a dit : Abderrahmane ibn A'âouf était un très bon co-convive ; un jour, il nous a conduits chez lui après la journée de travail ; une fois chez lui, il nous a installés dans son séjour, et est allé se laver ; lorsqu'il est revenu, il avait entre les mains un grand plateau contenant du pain et de la viande. Une fois qu'il l'a posé sur la nappe (il n'y avait pas de table à cette époque) il s'est mis à pleurer. Je lui demandai : Pourquoi pleures-tu, ô Abou Mohammad ? - Le prophète SAS n'a jamais mangé de pain d'orge – ni lui ni sa famille – à sa faim, et je crains que ce ne soit nullement pour notre bien de lui avoir survécu.

LIII – CONCERNANT L'AGE DU PROPHÈTE SAS

379 – D'après Ibn Abbas qui a dit : le prophète SAS est resté à la Mecque treize ans, pendant lesquels il a reçu l'inspiration ; et à Médine dix ans, et il est mort SAS à 63 ans.

380 – D'après Jarir, de Mo'âwyah, qu'il l'a entendu faire un sermon, où il a dit : Le prophète SAS est mort à 63 ans et Abou Bakr, Omar BDSE et moi-même, avions aussi 63 ans.

381 – D'après Aïcha, que le prophète SAS est mort à 63 ans.

382 – D'après 'Oûmara qui a dit : J'ai entendu ibn A'âbbas BDSE qui a dit : Le prophète SAS est mort à l'âge de 65 ans (il est à rappeler que l'année lunaire à partir de laquelle les musulmans se basent pour leurs anniversaires est plus courte que l'année grégorienne de 12 jours ; aussi, tous les dix ans, il y a un décalage de trois mois ; et tous les trente-deux ans environ, il y a un décalage d'un an ; ce qui fait que la mort du prophète SAS est survenu à 63 ans par rapport à l'année lunaire, et seulement soixante et un ans suivant l'année grégorienne.

383 – D'après Daghfal bni Handalah, (confirmation du hadith précédent). De l'avis d'Abou Issa : Nous ne connaissons pas à Daghfal, de témoignage quant aux dires du prophète SAS, malgré son existence durant la vie de l'envoyé de Dieu.

384-385– D'après Is-hak ibn Moussa Al-Ansary, Ma'êne et Malik ibn Anas, de Rabé'ê bni Abou Abderrahmane, de Anas bni Malik, qu'il l'a entendu dire : (confirmation du hadith n° 1).

LIV-Concernant le décès du Prophète SAS

386 – D'après Anas ibn Malik qui a dit : la dernière que j'ai vu le prophète SAS, c'est lorsque le rideau a été levé un lundi ; j'ai contemplé son visage, et l'on aurait dit une feuille de livre (coran) ; les gens étaient derrière Abou Bakr, il leur fît signe de se calmer, et de faire la

prière derrière (ou sous la présidence) d'Abou Bakr ; il rendit l'âme SAS le soir de cette journée.

387 – D'après Aïcha qui a dit : le prophète SAS était appuyé sur ma poitrine (ou sur son giron) et il a demandé à ce qu'on lui apporte un récipient car il ne pouvait se rendre à l'endroit réservé aux urines et au reste. C'est après y avoir uriné qu'il mourût SAS.

388 – D'après Aïcha, qui a dit : J'ai assisté le prophète SAS dans ses derniers moments de sa vie ; il avait un récipient d'eau, dans lequel il mettait sa main, puis s'en aspergeait le visage, en disant : Dieu aide-moi à passer de ce monde à l'autre.

389 – D'après Aïcha, qui a dit : Je ne jalousais personne pour une mort – même facile – après ce que j'ai vu comme souffrances au cours de la mort du prophète SAS.

390 – D'après Aïcha qui a dit : A la mort du prophète Sas, les hommes divergèrent quant à l'endroit où ils devaient l'ensevelir ; puis Abou Bakr (père de Aïcha et ami du prophète SAS intervint : j'ai entendu un jour du prophète SAS des paroles que je n'oublierai jamais : il avait dit SAS : tout prophète, rend l'âme au même endroit où il souhaitait (durant sa vie) être enseveli ; aussi, enterrez-le à la place de son lit.

391 – D'après ibn A'âbbas et Aïcha, que Abou Bakr a embrassé le prophète SAS après sa mort.

392 – D'après Aïcha qui a dit : que Abou Bakr est entré dans la chambre où est décédé le prophète SAS, a posé ses mains sur ses bras (ceux du prophète SAS) et ses lèvres sur

son front et a dit : ô prophète, ô ami, ô fidèle !

393 – D'après Anas, qui a dit : Le jour où le prophète SAS est arrivé à Médine, toute chose dans cette cité s'est illuminée (par la grâce divine) ; et le jour où il est mort SAS, toute chose s'est assombrie ; à peine avons-nous secoué nos mains de la terre (de son tombeau) alors que nous étions encore à son enterrement, que nous ne reconnaissions plus nos cœurs.

394 – D'après Aïcha qui a dit : le prophète SAS est décédé un lundi.

395 – D'après J'a'êfar ibn Mohammad, de son père qui a dit : le prophète SAS a rendu l'âme un lundi, puis, on a laissé passer la nuit du mardi, et on l'enterra la nuit (Soufiane ajouta : au moment de l'enterrement, qui se passa à la fin de la nuit, ou avant l'aube – tout était si calme que l'on entendait de loin, le bruit des pelles qui ont servi à creuser et à aplanir le sol de la tombe).

396 – D'après Abou Salama bni Abdirrahmane bni A'âouf qui a dit : le prophète SAS est mort le lundi, et a été enterré le mardi (il faut dire que le jour chez les musulmans commence dès la tombée de la nuit, la veille de ce même jour, par exemple : lundi 1er janvier d'une certaine année grégorienne, commence à minuit de ce même jour ; pour l'année hégirienne, le 1er Moharram d'une certaine année commencera le dimanche vers vingt heures, et il sera considéré : lundi premier Moharram). Abou Issa a dit : ce hadith est peu reconnu, car sans beaucoup de témoins. (ou d'appuis).

397 – D'après Salim ibn 'Oûbaïd, qui était l'un des

compagnons du prophète SAS a dit : durant sa maladie, le prophète SAS a perdu connaissance ; et quand il retrouva conscience, il dit : le moment de la prière est-il arrivé ? – Oui, ô prophète, - donnez les instructions à Bilal pour qu'il fasse l'appel (l'adhane) ; ensuite, demandez à Abou Bakr de présider la prière. Il reperdit connaissance SAS et se réveilla une seconde fois ; il donna les mêmes instructions que la première fois (il avait oublié qu'il a déjà donné des ordres dans ce sens). Alors, Aïcha lui dit : Mon père est un homme très sensible, j'ai peur que si il prend ta place, il ne pourra pas s'empêcher de pleurer ; aussi, demande à quelqu'un d'autre de remplir ce devoir. Il reperdit connaissance SAS, puis, la retrouva et répéta pour la troisième fois les mêmes instructions ! - en ajoutant toutefois, à l'intention de son épouse : vous êtes aussi têtues que les « amies » de Youssef.

Enfin, on exécuta ses ordres SAS, et Bilal fît l'appel à la prière, qui fût présidée par Abou Bakr. Après cela, le prophète SAS se sentit un peu mieux et dit : Désignez quelqu'un pour me soutenir (il voulait se lever tant bien que mal) ; on lui fît venir Barirah (qui était Kopte ou Ethiopienne et l'esclave d'Aïcha, avant d'être affranchie) et un autre homme, qui servirent d'appui au prophète SAS. Lorsque Abou Bakr vit le groupe, il faillit interrompre la présidence de la prière (par respect pour le prophète SAS ; mais le prophète lui fit signe de continuer, et il obtempéra et acheva la prière.

Peu de temps après, il mourût SAS… Omar a dit – quand il a entendu cette rumeur : je jure par Dieu Tout

Puissant, que si j'entends quelqu'un prétendre que le prophète est mort, je lui trancherai le cou avec cette épée ! A cette époque-là, les gens étaient ignorants (illettrés) et ils n'ont jamais connu d'autre prophète. Aussi, ils se sont abstenus et ont dépêché un homme nommé Salim, pour aller chercher l'ami du prophète SAS (c'est-à-dire : Abou Bakr). Effectivement, l'homme a retrouvé Abou Bakr à la mosquée ; moi j'étais effrayé et en pleurs. Quand il m'a vu, il m'a posé la question : le prophète est-il mort – Oui, et Omar menace de tuer toute personne qui le mentionnera ! – Viens, nous y allons. Nous regagnâmes la chambre du prophète SAS qui était déjà pleine de monde, à qui Abou Bakr a demandé : ô, les gens, veuillez me permettre de trouver mon chemin (vers le lit de mort du prophète SAS) . Arrivé au lit du prophète SAS, il s'accroupit, le toucha, et convaincu de sa mort, il récita un verset de Coran : Ton sort, ainsi que le leur, est bien la mort.

Les hommes demandèrent : ô ami de l'envoyé de Dieu, le prophète SAS a-t-il vraiment quitté ce monde ? Il répondit par l'affirmative, et ils surent qu'il a dit vrai (déjà le surnom de Abou Bakr était : Assidik : ou celui qui croit et aussi, celui qu'on peut croire). Ensuite, ils lui demandèrent : Devons-nous prier sur lui (c'est-à-dire : pratiquer la prière du mort) ? Il répondit : oui – et comment ? – un groupe d'hommes entrera et glorifiera « Allahou Akbar ! » Ils prieront, (paroles puis gestes) puis ils sortiront, un autre groupe entrera, qui fera la même chose, et ressortirant pour permettre à d'autres d'entrer (c'est ce qui prouve l'étroitesse de la chambre du prophète SAS). Les hommes demandèrent : ô ami de l'envoyé de

Dieu, le prophète SAS sera-t-il enterré ? Il répondit : Oui – et où ? – au même endroit où Dieu a pris son âme ; car c'est un endroit pur. Ils le crurent. Ensuite, il leur ordonna de le faire laver par sa propre famille, et ce fût l'imam Ali BDSL qui fit son ultime toilette, assisté par Al-Fadl, Oussama et Charkane, l'esclave du prophète SAS qui se chargèrent de verser de l'eau pour Ali.

Les Mouhajirines s'assemblèrent pour tenir un conseil et décidèrent de se diriger vers leurs frères les Ansars, pour les faire coopérer à ce conseil. Les Ansars proposèrent : un commandant sera sélectionné parmi nous, et un autre, parmi vous.

Omar Bnou L'khattab intervint en disant : (un verset de Coran) précédé d'une question : Qui parmi vous peut se vanter d'avoir cette qualité ? « **Le second de deux, quand ils étaient dans la grotte et qu'il dit à son ami** (là il s'agit du prophète et de son ami Abou Bakr, et l'histoire est connue : quand ils ont fui les mécréants et qu'ils se sont cachés dans une grotte, qu'ensuite vint l'araignée et qu'elle tissa sa toile, sur laquelle le pigeon a pondu des œufs ; c'était un miracle qui a corrompu les ennemis qui ont pensé : C'est une grotte Abandonnée depuis pas mal de temps… et c'est à cette occasion que Abou Bakr – qui est sensible – prît peur pour son ami le prophète SAS, et que le prophète le tranquillisa en disant : **ne sois pas triste, car Dieu est avec nous** ».

En posant cette question, Omar a voulu rafraîchir la mémoire aux gens en leur rappelant la solide amitié, le degré de parenté et la confiance qu'avait le prophète SAS en Abou Bakr, dont la dernière (ou la plus récente preuve), est l'ordre qu'il lui a donné de présider – ou de

mener – la prière à sa place ; c'était aussi un signe pour qu'il le remplace aussi pour les autres responsabilités... Omar tendit la main en signe d'allégeance, vers Abou Bakr, et les gens l'imitèrent, de bon cœur et sincèrement.

398 – D'après Anas bnou Malik, qui a dit : lorsque le prophète Sas a senti les souffrances de la mort, Fatéma (sa fille BDSE) a dit : Oh, quelle souffrance, Son père lui répondit : Aucune souffrance (ne va survenir) à compter de ce jour, car il est arrivé aujourd'hui à ton père, un évènement inévitable pour chacun, et c'est la mort.399 – D'après Ibn A'âbbass, qu'il a entendu le prophète SAS dire : Celui qui a perdu deux bébés (ou deux enfants) parmi ma nation, sa récompense sera le Paradis. Aïcha BDSE lui demanda : et s'il n'a perdu qu'un enfant, et qu'il est de ta nation ? – Et un enfant aussi – et celui qui n'a pas perdu d'enfant ? – et aussi celui qui n'a pas perdu de « propre » enfant, car je suis l'enfant perdu par toute ma nation, et ils seront tous épargnés de ce que j'ai enduré (c'est-à-dire : celui qui a vu mourir... car un enfant mort très tôt, entraîne ses parents derrière lui au Paradis).

LV - CONCERNANT LA SUCCESSION DU PROPHÈTE SAS

400 – D'après A'âmr bni L'harith, tous deux frères de Jouaïriah, et compagnons du prophète SAS, qui a dit : le prophète SAS n'a légué que son arme, sa jument et un lot de terrain qu'il avait désigné de son vivant comme aumône.

401 – D'après Abou Horaïra qui a dit : Fatéma BDSE est venue retrouver Abou Bakr BDSL, et lui a demandé : qui héritera de tes biens ? – Ma famille et mes enfants. Elle demanda encore : Et pourquoi est-ce que je n'hérite pas de

mon père ? – J'ai entendu le prophète Sas dire : Nous ne devons pas laisser d'héritage. En revanche, je me charge denourrir ceux qui étaient sous la charge du prophète SAS et je soutiens ceux qu'il soutenait (financièrement) SAS.

402 – D'après Abou-l-boukhtoury, que : Al'Abbass et Ali sont venus trouver Omar BDSE, alors qu'ils se chamaillaient au point de se lancer des épithètes ; Omar BDSL dit à Talha, Zoubaïr, Abderrahmane Bni A'âouf et Sa'êd : je vous conjure par Allah, étiez-vous présents lorsque le prophète SAS a dit : Toute la fortune, de tout prophète, est destinée à l'aumône, sauf ce qu'il a dépensé pour sa nourriture ; nous autres envoyés de dieu, nous ne laissons pas d'héritage (ce hadith fait partie d'une longue histoire).

403 – D'après Aïcha, que le prophète SAS a dit : Sache que nous (autres prophètes), nous ne laissons pas d'héritage, ce que nous laissons est destiné à être donné comme aumône.

404 - D'après Abou Horaïra, que le prophète Sas a dit : Mes héritiers ne partageront ni dinar ni dirham (monnaies en vigueur à cette époque), car je n'ai légué – après les dépenses de mes épouses et la rémunération de mes aides – le reste est destiné à l'aumône.

405 – D'après Malik ibnou Anas bnou L'haddatane : j'ai rendu visite à Omar, et juste après moi s'est présenté devant lui Abderrahmane bnou A'ôuf, Talha, Sa'êd, puis entrèrent Ali et Abbas (le cousin et l'oncle du prophète SAS), qui se disputaient ; 0mar leur dit : Je vous conjure par Celui qui a créé la Terre et les Cieux ; savez-vous que le prophète SAS a dit : Nous (autres prophètes) nous ne laissons pas d'héritage ; mais ce que nous laissons est pour l'aumône. Par Dieu, oui – (ils approuvèrent)... Ce

hadith fait partie d'une longue histoire.

406 – D'après Aïcha qui a dit : le prophète Sas n'a légué ni dinar, ni dirham, ni agneau ni chameau. (et elle a ajouté : et encore moins un esclave ou un serviteur).

LVI - CONCERNANT LA VISION DU PROPHÈTE SAS EN RÊVE

407 – D'après Abdallah Ibn Mass'oud, du prophète SAS : celui qui me voit dans son rêve, c'est qu'il m'a vraiment vu, car Satan ne se substitue jamais à moi.

408 – D'après Abou Horaïra : l'envoyé de Dieu SAS a dit : Celui qui me voit dans son rêve, m'a vraiment vu moi, et non Satan, car il n'empreinte jamais mon image.

409 – D'après Abou Malik Al-Achja'îye, de son père : J'ai entendu le prophète SAS dire : celui qui me voit en rêve, il ne s'est pas trompé. Abou Issa a dit : Abou Malik en réalité est Saïd ibn Tarik ibn Achime ; et Tarik ibn Achim est l'un des compagnons du prophète SAS, et il a rapporté plusieurs hadiths du prophète SAS.

410- Abou Issa a entendu Ali ibn Hojr dire : Khalaf ibn Khalifa a dit : J'ai vu A'âmr Bna Harith, le compagnon du prophète SAS dans ma petite enfance).

411 – D'après Abou Horaïra : le prophète SAS a dit : (confirmation du hadith n° 407). Koulaïb a dit : J'ai rapporté ce hadith à ibn A'âbbass : Je l'ai vu, et je me suis rappelé Al-Hassan ibn Ali et je l'ai comparé à lui ! – effectivement, il lui ressemblait (il s'agit du petit fils du prophète SAS).

412-413 – Yazid Al-Farissi (un homme qui écrivait les livres de Coran : avant, il n'y avait pas de machines, ni de photocopieuses, alors les gens cultivés étaient chargés de les recopier à la main) a dit : j'ai vu le

prophète SAS en rêve, le temps d'ibn A'âbbass BDSE, et j'ai dit : j'ai vu le prophète Sas cette nuit et il me répondit : le prophète SAS avait dit : que Satan est incapable (ou impuissant) à se substituer à lui ; aussi, celui qui me voit, dans le rêve qu'il y croît ! Et il a ajouté : peux-tu me décrire l'homme que tu as vu en rêve – Oui ! C'est un homme moyen quant à sa taille et à sa corpulence ; plutôt blanc que brun, les yeux noirs, au beau sourire, le visage bien découpé (ou contourné) une barbe bien répandue, jusqu'au cou.

A'âouf a dit : et je ne sais ce qu'il y avait avec cette description.

Ibn A'âbbass répondit : Si tu l'avais vu dans la réalité, tu n'aurais pas fait de meilleure description.

414- D'après Abou Qatada qui rapporte: "Celui qui m'a vu en rêve, c'est qu'il m'a vraiment vu".

415 – D'après Anas, que le prophète SAS a dit : Celui qui m'a vu en rêve, c'est qu'il m'a vraiment vu, car Satan ne peut se présenter à l'imagination de quiconque. Anas continue : et le rêve du croyant représente un quarante-sixième de la prophétie.

416 – Abdallah ibn Al-Moubarak a dit : Si Dieu t'inflige la responsabilité du jugement, tu n'as qu'à recourir au « Athar » (qui est l'ensemble des dires du prophète Sas, ainsi que les jugements des Khalifs rachidites).417 – Ibn Syrine qui a dit : ce hadith (c'est-à-dire l'ensemble des dires, des gestes, des attitudes, des silences (significatifs) du prophète SAS) est en lui-même une religion, aussi, décidez de quel modèle (spirituel) prendrez-vous votre religion. (ici ibn Syrine veut dire par décidez.. parle des rapporteurs, car ils sont nombreux et différents quant au degré de véridicité).

INDEX